



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

<p style="text-align: center;">ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 19 OCTOBRE 2017</p>

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CESARI, CIOTTI, COLOMAS (pouvoir à M. GINESY de 11h00 à 12h19), CONSTANT, Mmes DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, M. DUPLAY, Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GIUDICELLI, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM (pouvoir à M. MARTIN de 11h00 à 12h19), MM. LEROY, LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, OUKNINE, PAGANIN, PIRET, MM. ROSSI, ROSSINI, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, M. TAMBAY, Mme TOMASINI (pouvoir à M. TUJAGUE à partir de 13h27), MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Etaient excusés : M. CHIKLI (pouvoir à Mme ARINI), Mme RAMOS (pouvoir à M. AZINHEIRINHA), M. SOUSSI (pouvoir à M. SEGURA).

L'an deux mille dix-sept le 19 octobre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 07 sous la présidence de M. Charles-Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, je vous propose de procéder à la désignation de notre secrétaire de séance. Je vous propose de confier cette fonction à Mme BORCHIO-FONTIMP.

Mme BORCHIO-FONTIMP procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Le quorum étant valablement atteint, nous pouvons déclarer notre séance ouverte. Nous sommes réunis aujourd'hui pour notre débat d'orientations budgétaires. Le vote de la décision modificative n° 1 sera également à l'ordre du jour. Il s'agit pour nous d'un moment essentiel dans la vie de notre assemblée. C'est aussi une assemblée très particulière pour moi puisque c'est la première que je préside dans la succession de notre ami et collègue Eric CIOTTI. Je veux vous remercier à nouveau pour l'ensemble du soutien sincère et chaleureux que vous m'avez apporté. C'est une grande confiance qui me laisse penser que nous avons ensemble un bon travail à effectuer.

Depuis le 15 septembre dernier, plusieurs événements ont eu lieu, avec en premier lieu le cumul des mandats qui a conduit certains de nos collègues à faire un choix. Je veux saluer Colette GIUDICELLI, Sénatrice, qui a eu à faire ce choix après de nombreuses années passées dans cette maison avec beaucoup de talent, d'assiduité, de travail et de présence. Elle a notamment conduit des affaires dans le cadre de la gestion du personnel. Je veux l'en remercier. Elle a fait le choix de rester siéger au sein de notre assemblée. Je la remercie également pour cela.

En second lieu, j'adresse toutes mes félicitations à M. LEROY pour son accession au poste de sénateur. C'est un poste qui véritablement lui colle bien à la peau, et je suis certain que celui qui l'a accueilli sur les bancs de cette assemblée départementale doit être, s'il nous voit de là où il est, très heureux de le voir entrer au Sénat. C'est en tous cas pour M. LEROY une nouvelle carrière qu'il va aborder. Nous comptons beaucoup sur lui pour défendre les intérêts du département des Alpes-Maritimes et être un sénateur de la République de talent. La force de caractère qui le caractérise le fera, j'en suis certain, remarquer dès son entrée dans cette assemblée. Il l'a déjà été d'ailleurs puisqu'il a un rapport important à présenter sur le plan de la sécurité. Je sais qu'avec Eric CIOTTI, ils se sont déjà entendus sur ce sujet. Nous aurons donc à remplacer Mme GIUDICELLI et M. LEROY dans leur poste respectif de vice-président.

Une autre nouvelle moins heureuse est à partager. Je le dis avec toute la peine qui sied à la situation. J'ai pris acte de la décision, qui a été prise et qui m'a été adressée par signification officielle le 15 septembre dernier, date du jour de mon élection à la présidence de cette assemblée, de la création d'un groupe Alpes-Maritimes Ensemble, présidé par M. SEGURA et réunissant 17 conseillers départementaux.

Je me suis interrogé. S'agit-il d'un groupe territorial ? Cela ne serait ni compréhensible, ni admissible, car nous sommes tous des conseillers départementaux des Alpes-Maritimes, au-delà d'être des conseillers départementaux de nos cantons. S'agit-il d'un groupe politique ? Cela ne peut pas être le cas non plus, du moins je l'espère, car les élus de

l'ancien groupe majoritaire ont tous été élus en 2015 autour d'un programme commun et d'un bilan, le bilan d'une équipe et d'un travail que nous avons effectué tous ensemble, celui réalisé sous la présidence d'Eric CIOTTI.

Je veux pour ma part rester fidèle à mes engagements et je ne peux y voir qu'une manœuvre que je ne comprends d'ailleurs pas. Je ne suis pas, en tant que Président, en mesure de reconnaître ce groupe dans ma majorité, bien qu'il intègre de nombreux amis. Je ne peux que déplorer cette situation qui me semblait d'ailleurs écrite d'avance puisque mes différents entretiens avec le maire de Nice, avec Joseph SEGURA et avec un certain nombre d'entre vous n'ont pas permis le retrait de ce groupe. J'ai pourtant milité en ce sens pour dire qu'un débat pouvait continuer d'exister au sein du groupe présidé par Eric CIOTTI. La reconnaissance par le président de cette assemblée se fait sur le groupe majoritaire dans notre assemblée. Et il me semble que c'est la continuité de ce que nous avons toujours fait.

L'ordre du jour appelle à un débat d'orientations budgétaires qui amène à discuter les dépenses publiques que nous engagerons en 2018 dans le département des Alpes-Maritimes, ainsi que l'action concrète que nous mènerons au service des Alpes-Maritimes. La séance de vote du budget primitif 2018 étant prévue le 2 décembre, le débat d'orientations budgétaires que nous avons mené le 1^{er} septembre est désormais caduque de par la loi. Il faut donc que nous procédions aujourd'hui à nouveau à un débat d'orientations budgétaires pour respecter le délai que nous impose la loi.

Ce débat auquel nous allons assister est marqué par une constante, celui du désengagement continu et permanent de l'État. C'est un triple effet ciseaux qui nous est infligé. Nous l'avons déjà dit et redit, mais je veux le répéter puisqu'un certain nombre d'entre vous sont intervenus pour le rappeler aux différents syndicats que nous avons eu à tenir dans cette assemblée : le SMIAGE, le SDIS ou autres. La contribution des collectivités locales au redressement des finances mise en œuvre par la loi de 2014 s'est traduite par un effondrement de notre dotation globale de fonctionnement passant de 130 M€ en 2013 à 41 M€ en 2017. Malgré une année de gel prévue en 2018 qui nous permettra de tabler sur une enveloppe stabilisée de 41 M€ de dotation globale de fonctionnement, les prémisses de la présidence de M. MACRON et du Gouvernement de M. PHILIPPE nous laissent penser que la baisse des dotations se poursuivra dans les prochaines années, avec notamment l'annonce d'une baisse prévue de 13 milliards d'euros. Je ne sais pas encore comment elle se produira, mais elle aura forcément des impacts directs et indirects sur notre budget, avec la suppression déjà actée de 300 M€ de crédits aux collectivités.

Sur la même période, deuxième effet ciseaux, cette importante pressurisation de nos recettes s'accompagne d'une forte augmentation de notre participation au fonds de péréquation et de solidarité sur les droits de mutation (DMTO). Ces DMTO caractérisent des recettes excellentes dans le département des Alpes-Maritimes et nous conduisent à cette solidarité qui passe de 21,3 M€ à 41,9 M€. Autant dire que le département riche des Alpes-Maritimes reste solidaire des départements pauvres, ce qui n'est pas une bonne fin en soi.

Enfin, l'absence de compensation croissante des allocations individuelles de solidarité, passées de 99 M€ en 2009 à 140 M€ en 2017, obère toujours plus notre capacité à mener une nouvelle politique volontariste et porte atteinte à la libre administration de notre collectivité. Comme d'habitude, l'État s'en prend directement aux plus faibles. Alors que la dette des collectivités locales ne pèse que 9 % dans la dette de la nation, l'État, concerné par les 91 % restants, nous demande de faire des efforts qu'il ne s'impose pas à lui-même. Il y a là de quoi être mécontent mais aussi et surtout inquiet. Comme ses prédécesseurs, ce Gouvernement se voile la face et fait une erreur historique en asphyxiant l'investissement public local. L'État n'a pas le courage de s'attaquer à son propre cas qui concentre, comme je l'ai dit, 91 % de la dette de la nation.

Face à cette asphyxie dans le temps, notre assemblée a toujours pris les décisions rigoureuses qui s'imposaient afin de maintenir un service public de grande qualité et de ne pas obérer sa capacité d'investir dans l'aménagement du territoire. Ces décisions difficiles, nous les avons prises ensemble, groupe majorité de l'époque, autour d'Eric CIOTTI. Elles étaient les seules viables pour la pérennité de notre budget et notre capacité à continuer à investir. Je vous invite donc aujourd'hui, dans ce débat d'orientations budgétaires, à poursuivre cette politique budgétaire rigoureuse. Il n'y a pas d'autre possibilité pour nous que d'envisager cette solution.

Pour répondre à cette constante du désengagement de l'État, nous maintiendrons donc quatre axes : la stabilité fiscale, qui est un engagement de campagne ; le maintien d'une rationalisation de nos charges de fonctionnement ; la poursuite du désendettement de notre collectivité ; une politique d'investissement dynamique.

Concernant la stabilité fiscale, elle devient une règle d'or. A l'heure où nos concitoyens sont submergés d'impôts, nous savons tous que la relance économique passe par la garantie du pouvoir d'achat. En 2017, la France a atteint un taux de prélèvements obligatoires de 44,5 %. Elle est devenue pour la première fois championne d'Europe en la matière devant le Danemark. C'est un podium qui malheureusement paralyse notre économie.

Concernant nos économies sur nos dépenses de fonctionnement, c'est une obligation pour permettre à notre collectivité de ne pas être aspirée vers une incapacité d'action. C'est la réponse volontariste à l'asphyxie qui nous a été imposée par l'État. Le Département a conduit d'importants efforts de réduction d'effectifs. Nous sommes passés – ce n'est pas une gloire pour nous mais c'était une obligation – de 5 100 agents fin 2008 à 4 250 à ce jour. Cette stratégie nous a permis de stabiliser la masse salariale. Nous continuerons à ajuster nos effectifs au plus juste. Cet effort continu demandé à notre administration est une question de pérennité pour nos politiques, pour nos engagements pour les Alpes-Maritimes, et donc pour notre collectivité.

Néanmoins, cette cible devra être réajustée dans la mesure où nous n'aurons très probablement aucun renouvellement des contrats aidés dans les collèges l'année prochaine, pour des missions pourtant essentielles de service public et pour la proximité que le Département devra couvrir pour répondre aux besoins des élèves. En parallèle, nous

récompenserons les efforts de nos personnels en augmentant de 2 M€ les rémunérations versées au travers, d'une part, d'une prime de performance ou de rémunération au mérite, dite CIA, pour 1 M€, qui s'applique dès le 1^{er} décembre. Je vous renvoie ici à des débats que nous avons eus. C'est une manne financière qui a été apportée pour faire en sorte que la prime de performance récompense les meilleurs. D'autre part, il y a le nouveau régime indemnitaire. Il s'agit là d'une obligation imposée par la loi qui devra être mise en place avant le 1^{er} janvier 2018. Je veux dire à M. NOEL du PAYRAT combien je sais que cet exercice a été difficile pour lui et pour nos services. Il est aussi difficile pour la contrainte que nous apportons à nos agents. En même temps, ce régime indemnitaire permettra de valoriser les fonctions effectivement exercées par tous les agents de la collectivité, notamment les responsabilités d'encadrement et les compétences techniques des différents métiers. Pour cela, 1 M€ est apporté par la collectivité. J'insiste sur ce point puisque c'est une bonification qui rend moins douloureuse cette réforme.

Le Smart Deal, que je souhaitais mettre en place, permettra d'optimiser les moyens et de les rationaliser en modernisant notre administration et le service rendu aux usagers. Concernant le maintien d'un niveau significatif d'investissement, c'est notre obligation pour oxygéner l'économie de notre département et jouer pleinement notre rôle d'aménageur du territoire. Je souhaite que nous restions au niveau le plus élevé possible de plus de 200 M€, comme les années précédentes. Eric CIOTTI avait une proposition encore plus haute. Nous sommes obligés de revoir un peu les choses à la baisse compte tenu de notre budget mais nous allons au maximum de ce que nous pouvons faire. C'est l'ambition que je vous propose d'avoir.

Quant à la poursuite du désendettement, c'est un engagement sain pour l'avenir des générations futures. Après trois années consécutives où la dette a diminué de plus de 90 M€, grâce en partie à la vente de nos parts dans la société des aéroports de Nice Côte d'Azur, le niveau envisagé pour 2018 devrait s'établir aux alentours de 10 M€, pour nous permettre d'avoir atteint l'objectif de 100 M€ de désendettement sur quatre ans. L'ensemble de ces engagements est sous-tendu par des prévisions de rentrées orientées favorablement sur les DMTO. Sur l'année 2017, nous avons atteint nos prévisions optimistes. Pour 2018, les professionnels du marché immobilier ont des indicateurs encore bien orientés. Nous pouvons donc espérer que 2018 se profilera sur de bons résultats d'un point de vue opérationnel.

Les efforts réalisés sur nos dépenses courantes nous permettront de financer nos dépenses obligatoires et prioritaires avec une attention particulière à la sécurité des populations et des biens, notamment au travers du maintien de notre soutien au SDIS toujours aussi sollicité tant dans les domaines des risques naturels que dans les désordres sociaux inhérents à notre époque, mais également au travers du plan Sécurité des collèges doté de 2 M€ pour l'année 2018. Cela passe aussi par une attention particulière à notre politique d'aide aux collectivités et aux syndicats mixtes des stations de montagne qui soutiennent l'activité économique et participent à l'attractivité du haut pays. Nous aurons également, une attention particulière à la solidarité envers les populations les plus fragiles. A cela s'ajoute la démarche de contractualisation avec les établissements en charge du social avec une nouvelle génération de CPOM portant sur les politiques publiques de l'enfance et du handicap, et qui

sera finalisée sur le champ de l'autonomie. La lutte contre la fraude aux allocations individuelles de solidarité sera poursuivie. Le programme départemental d'insertion continuera d'accompagner pleinement les bénéficiaires du RSA vers le retour à l'emploi. L'appel à projets santé sera également renouvelé. Nous devons enfin nous féliciter chaque jour des réalisations conjointes mises en œuvre avec les professionnels de santé pour mettre à la disposition des Azuréens des outils d'excellence portés par les meilleures équipes médicales, avec en parallèle nos aides à la médecine en milieu rural et le financement des communes pour la réhabilitation des EHPAD qui devront également être reconduites.

Comme je vous l'avais annoncé le 15 septembre, je souhaite que deux axes forts, le numérique et le développement durable, constituent les fondements stratégiques de nos actions afin que nous fassions tous ensemble de ce département un leader dans la transition numérique et dans la transition environnementale. Le premier plan qui sera bientôt proposé à la concertation, sera le Smart Deal, avec pour objectif de faire de notre collectivité un leader dans la transition du numérique et dans l'adaptation du numérique.

Depuis quatre semaines, c'est-à-dire depuis que vous m'avez accordé votre confiance, j'ai sensibilisé notre administration à cette politique. Je veux là aussi féliciter nos services, le directeur général des services, nos DGA, nos directeurs et notre personnel. Au cours de mes déplacements, j'ai en effet pu mesurer, que ce soit au Lab 06, à la direction des ressources humaines, dans les MSD ou encore dans les services d'insertion, que l'enjeu du numérique était déjà bien avancé. Ce n'était pas lisible de l'extérieur, mais toutes mes félicitations pour ces avancées. Il reste aujourd'hui à mettre tout cela en musique et à le coordonner pour que les datas soient chez nous une affaire de coordination et de performance.

En parallèle, avec mon cabinet, nous constituons la méthode, le calendrier et le phasage de ce plan pour que les acteurs du numérique dans les Alpes-Maritimes y soient associés et que nous ne restions pas seuls à porter cette affaire. Il faut que nous soyons la collectivité exemplaire et que nous attirions toutes les entreprises ou associations extérieures qui peuvent être performantes sur le sujet. Dans quelques semaines, tous les conseillers départementaux qui le souhaitent pourront prendre part à l'élaboration du Smart Deal. Il doit permettre d'accompagner les mutations de l'administration départementale dans le sens de la simplification et de la dématérialisation, en faisant évoluer l'écosystème technologique, en accompagnant les personnels dans les nouveaux usages, et en leur faisant prendre de nouvelles postures à l'égard des usagers. L'utilisateur sera au cœur de cette évolution numérique.

Le Smart Deal doit aussi nous permettre d'être une collectivité de référence dans le déploiement des technologies sur nos compétences, que ce soit dans le domaine du multimédia éducatif, dans celui de l'accompagnement social ou de l'accompagnement de nos seniors. De grandes avancées ont eu lieu par le passé, et nous poursuivrons ces efforts.

Enfin, le Smart Deal doit nous permettre d'orienter une partie de nos investissements vers l'écosphère du numérique pour donner à ce département un environnement économique particulièrement attractif. Nous avons eu cette capacité à installer les infrastructures sur la

zone d'initiative publique avec le très haut débit partout dans le département des Alpes-Maritimes. Aujourd'hui, avec le Smart Deal, nous accompagnerons les usages.

Le second plan sera le Green Deal. Il sera bâti sur le même principe, dès que le Smart Deal aura été élaboré et lancé. Les enjeux du développement durable et de la préservation de l'environnement sont une priorité au cœur de l'action départementale. Durant l'année 2018, le Département continuera son engagement dans la protection des espaces naturels des Alpes-Maritimes et dans le plan Climat énergie, lancé depuis plusieurs années. Notre Green Deal n'a pas la prétention de résoudre les problèmes environnementaux mondiaux ni d'apporter une solution aux modifications climatiques, mais il a tout simplement l'objectif de diminuer notre empreinte carbone, de réduire la consommation des énergies fossiles, et d'augmenter l'utilisation des énergies renouvelables. Si nous n'avons pas la prétention d'influencer les courants mondiaux, nous avons au moins l'ambition d'améliorer la qualité et le cadre de vie des Azuréens dans un département où la qualité de vie est primordiale, pour ses habitants mais aussi pour l'industrie du tourisme.

Voilà rapidement présenté l'ensemble des éléments que je souhaitais porter à votre connaissance avant ce débat d'orientations budgétaires. J'ajoute que je vous proposerai d'adopter deux motions en fin de séance. La première aura trait aux finances locales, pour lesquelles nous devons être très vigilants au regard des non-compensations par l'État et des décisions qui nous sont imposées. Les modalités de compensation par l'État de la réforme de la CSG pour nos agents doivent être clarifiées par le Gouvernement. Même si des annonces ont été faites sur le sujet, nous avons besoin de marquer nos demandes pour essayer d'avoir des clarifications et certitudes. La fin des emplois aidés en 2019 et les prémisses du projet de loi de finances 2018 sont aussi des sources d'inquiétudes pour nous. Je pense qu'il est temps de dire stop à cette mise sous tutelle déguisée des collectivités locales et de leur principe de libre administration.

La deuxième motion traduit le même mépris de l'État pour les territoires puisqu'elle concerne la fermeture des lits d'hôpitaux, décidée par l'ARS. A l'hôpital local de Saint-Martin-Vésubie, Eric CIOTTI s'est mobilisé. C'est son canton, mais c'est en même temps de sa responsabilité en tant que parlementaire. Après les trésoreries, après la présence postale, après les services déconcentrés comme ceux de l'urbanisme, l'État se désengage une nouvelle fois de nos territoires sur sa compétence en matière de santé avec cette fermeture annoncée dans la Vésubie. J'ai les mêmes inquiétudes pour l'hôpital de Puget-Théniers. Il est important sur ce sujet d'interpeller l'État au travers d'une motion. Le Département ne pourra pas en permanence se substituer aux carences des services de l'État. Depuis des années, au travers des maisons départementales, le Département a toujours pallié ces carences dans les territoires ruraux et de montagne, mais il faut aujourd'hui retrouver un juste équilibre. Cette motion sera au moins de nature à alerter les pouvoirs publics.

Je vous remercie de votre attention.

Y a-t-il des prises de parole ? Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Merci M. le Président. M. VINCIGUERRA va commenter ce deuxième débat d'orientations budgétaires. Avant cela, je voudrais intervenir sur un sujet très grave qui pourrait peut-être faire l'objet d'une troisième motion à la fin de notre session, si vous en êtes d'accord. Il s'agit ici de l'article 52 de la loi de finances qui traite du logement social. Il est en cours de discussion. Il est extrêmement grave au regard des répercussions qu'il pourrait avoir sur nos territoires et même sur notre assemblée.

Une réunion du comité local de l'habitat s'est déroulée cette semaine sous la présidence de M. le Préfet des Alpes-Maritimes. Il y a été question des réformes annoncées pour la politique du logement social dans cette loi de finances. Le Département, au travers d'Habitat 06, son opérateur immobilier, mais aussi la Métropole, les communautés d'agglomération et les communes qui interviennent dans ce domaine, seront impactés fortement au même titre que l'ensemble des bailleurs sociaux.

Personnellement, j'ai la responsabilité de la politique de l'habitat et du logement au sein de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dans le cadre de la délégation que m'a proposée le Président Jérôme VIAUD. Aussi, je mesure avec une grande inquiétude les effets des dispositions annoncées. Je tiens à vous en faire part, puisque tout le monde n'est peut-être pas au courant. Nous l'avons constaté dans la réunion du comité local de l'habitat, M. le Préfet n'en avait pas non plus pris la mesure.

Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit des économies supplémentaires sur l'aide personnalisée au logement qui serait réduite de 60 € par mois, je dis bien par mois, ce qui est d'une autre incidence que les fameux 5 € annoncés cet été. 60 € en moins pour chaque bénéficiaire avec compensation intégrale à la charge des bailleurs sociaux. L'article 52 indique que les locataires qui verront leur loyer minoré par la réduction du loyer de solidarité de 60 € verront en contrepartie leur APL minorée dans une proportion comprise entre 90 et 98 % de ce montant. Dans l'exemple évoqué sur 60 € d'APL, le locataire en conservera entre 1,20 € et 6 €, et l'État entre 54 et 58 €.

Au bout du compte, il n'y aura donc aucune baisse du reste à charge pour les locataires, mais une mise en difficulté des bailleurs sociaux qui ont la charge de produire, entretenir et réhabiliter les logements. Il est à craindre que ces dispositions aient pour conséquence l'assèchement de la capacité de financement de la plupart des organismes HLM. Ceux-ci vont connaître une diminution, voire pour certains la disparition dès 2018, de tout ou partie de leur capacité d'autofinancement. Ceux qui étaient présents lors de la réunion avec M. le Préfet ont donné ces chiffres. Dès 2018, certains seront même en négatif en autofinancement.

Les conséquences seraient dramatiques pour ces organismes, pour les territoires, et surtout pour les locataires qui verraient les décisions d'entretien et de réhabilitation de leur logement repoussées dans le temps. Le phénomène toucherait l'ensemble du parc social, et notamment le patrimoine le plus ancien. Dans notre département, déjà en pénurie de

logements sociaux, alors qu'un bon mouvement s'était mis en place depuis quelques années, les bailleurs publics ou privés ne seraient plus en mesure de construire suffisamment de logements neufs.

Vendredi dernier, lors de cette fameuse assemblée du comité local de l'habitat, en présence de tous les bailleurs, des élus, etc., soit plus de 200 personnes, M. le Préfet a annoncé une bonne nouvelle réjouissante. En effet, les chiffres de production de logements sociaux sont en forte hausse avec 3 246 logements agréés en 2016, qui s'est inscrite comme une année historique. Malheureusement, les mesures annoncées se traduiraient par un énorme coup de frein et on estime que 1 200 logements sociaux ne seraient pas construits dans notre département par le simple fait de cette mesure si elle s'avérait mise en œuvre dès l'année prochaine. En effet, la ponction opérée par l'État représenterait chaque année dans notre département 20 M€ de fonds propres, soit l'équivalent de la capacité de produire 1 200 logements. Nous aurions donc une diminution du tiers du nombre de logements envisagés pour 2018. Cela se traduirait évidemment par la fragilisation structurelle d'un nombre significatif d'opérateurs sociaux. C'est ainsi que Côte d'Azur Habitat, Habitat 06, c'est-à-dire le Département, l'Office Public de l'Habitat du Pays de Lérins, la SACEMA, mais aussi des bailleurs comme Le Logis Familial, seraient gravement impactés dès 2018.

La question des garanties d'emprunts, qui nous concerne tous, se poserait aussi avec acuité pour les collectivités. Dans ce contexte, la collectivité départementale fortement impliquée dans la garantie des emprunts ainsi que les communautés d'agglomération et certaines communes devront répondre à des bailleurs aux conditions financières dégradées, ce qui ne serait pas sans risque pour elles-mêmes.

Au-delà des difficultés auxquelles seraient confrontés les organismes HLM, c'est l'ensemble des entreprises du bâtiment et de l'artisanat qui verraient leur activité se réduire. Des études ont ainsi montré que cette construction sociale était évaluée à 243 M€, le chiffre d'affaires bâtiment de notre secteur pour les Alpes-Maritimes en 2016, soit l'équivalent de 3 750 emplois dans cette filière, qu'ils soient directs ou induits.

Pour conclure, la réforme, telle qu'elle est aujourd'hui arrêtée, pénaliserait les locataires d'abord, en particulier ceux habitant les quartiers en rénovation urbaine qui sont les plus fragiles. Elle pénaliserait aussi les très nombreux demandeurs de logements sociaux dont les demandes ne seront pas satisfaites, faute de construction de nouveaux logements, les collectivités locales ensuite qui garantissent les emprunts, et enfin l'ensemble de la filière bâtiment qui verra dans les mois qui viennent une chute des commandes que leur adressent les organismes. Nous avons fait le point dans notre commune de ce qui ne se ferait pas si cette mesure venait à se faire. Une partie de nos programmes ne verraient pas le jour. Nous serions donc tous impactés, et la belle progression de construction de logements sociaux se verrait freinée. Si réforme il devait y avoir, sachant que certainement il en fallait une de ce fonctionnement, il est urgent de réunir toutes les parties prenantes pour parvenir à une réforme partagée d'un système qui doit évoluer à condition que cela soit sans brutalité.

Aussi, M. le Président, mes chers collègues, et tous les parlementaires qui sont présents parmi nous, au nom du groupe socialiste et écologiste, je vous propose que nous interpellions le Gouvernement pour qu'il revienne sur ces dispositions qui auraient des effets aussi préjudiciables. Peut-être que cela pourrait donc faire l'objet d'une troisième motion. Peut-être aussi que tout le monde n'a pas pris la mesure des impacts potentiels. Des interventions musclées ont eu lieu lors du comité local de l'habitat à ce sujet, et nous avons pris toute la mesure de ces dispositions. C'est une proposition que je vous fais. Ce n'est pas tout à fait dans le débat d'orientations budgétaires, mais il y pourrait y avoir un impact sur le fonctionnement à terme, ainsi que sur la politique du logement social qui était en train de prendre son envol dans le département. Il serait dommage qu'il y ait un tel coup de frein, sans oublier l'impact sur la construction.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON pour cette intervention qui manifeste une inquiétude et une alerte que nous partageons sur cet article 52 du projet de loi de finances. Malheureusement, il ne relève pas de notre collectivité de pouvoir en décider, mais nous pouvons sensibiliser nos parlementaires, députés et sénateurs, pour qu'ils interviennent au moment du vote de la loi de finances sur cet article pour manifester cette inquiétude. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions intégrer cette partie dans la motion sur les finances locales. Cela fait partie du tout.

Mme GOURDON.- En effet, mais cela aurait plus de poids dans une motion séparée. Cela concerne beaucoup de monde, au-delà des finances locales. Je voulais vraiment lancer une alerte importante. Nous sommes attachés au développement du logement social, et une troisième motion aurait peut-être plus d'impact vis-à-vis de la presse, des habitants, etc.

M. Le Président.- Nous reviendrons sur ce sujet. Merci en tous cas de votre intervention. M. SEGURA.

M. SEGURA.- Merci M. le Président. Mes chers collègues, je voudrais simplement intervenir, avant de laisser la parole à M. SCIBETTA concernant le débat d'orientations budgétaires, puisque vous m'avez interpellé et que vous avez interpellé le groupe Alpes-Maritimes Ensemble en donnant votre sentiment sur ce groupe. Je voudrais, M. le Président et mes chers collègues, vous rappeler simplement que nous sommes des collègues de droite et du centre, et que la seule vocation de ce groupe est de se rassembler autour de vous, M. le Président, puisque je vous rappelle que nous avons voté unanimement votre présidence. Nous vous en félicitons, et nous sommes à vos côtés pour travailler avec intelligence et efficacité sur tous nos dossiers, à la fois dans nos communes et dans nos cantons.

Vous avez, dans ce groupe, des amis, vous l'avez rappelé, et je tiens à le souligner. Nous ne sommes pas dans l'opposition, nous sommes un groupe de la majorité, et nous sommes, je le répète M. le Président, à vos côtés et aux côtés de l'administration pour fonctionner et travailler ensemble sur nos dossiers.

En revanche, nous ne voulons pas être enfermés dans des situations partisans ou dans des clivages politiques. Vous nous dites : est-ce un groupe territorial ? Je réponds non. Est-ce un groupe politique ? Naturellement, non. Est-ce une manœuvre politique ? Mais la manœuvre de nous exclure, alors que nous sommes avec vous, M. le Président, n'est-elle pas aussi une question que je me pose ? Pourquoi nous exclure alors que nous sommes auprès de vous ? Nous défendons aussi les projets naturellement de la Métropole. Nous sommes des fidèles de Christian ESTROSI. Vous l'avez cité donc je me permets de le citer. Alors pourquoi cette exclusion ? Parce que nous sommes les amis de Christian ? Parce que nous sommes dans la Métropole ? Parce que nous avons voté pour vous ? Qu'aurait-il dû faire à ce moment-là si nous n'avions pas voté pour vous ? Vous nous mettiez en dehors du Conseil départemental ?

Aujourd'hui, nous sommes donc à vos côtés. Mes chers collègues, vous avez des conseillers départementaux qui restent dans cette logique d'esprit d'équipe. Je le répète. L'exclusion, c'est votre droit, mais nous ne nous considérons pas dans cette opposition. Nous ne sommes pas dans cette opposition, et surtout, nous ne souhaitons pas être enfermés dans des menaces, dans des mots d'exclusion qui peuvent être aussi dans la bouche de certains. Et surtout, nous maintenons aussi dans ce groupe cette cohésion dont nous avons tant besoin dans le département depuis maintenant des années et des années.

M. Le Président.- M. SEGURA, je répondrai simplement que je ne fais pas d'exclusion. Il n'est pas dans mes prérogatives d'en faire, et je suis trop respectueux du scrutin, du suffrage universel et de ceux qui sont élus, dont vous faites partie, pour exclure qui que ce soit. Je dis simplement que dans le fonctionnement de notre collectivité, il existe aujourd'hui un groupe majoritaire qui, dans son fonctionnement, n'a pas démérité. Nous n'avons eu véritablement que des débats en interne au sein de ce groupe, qui étaient des débats de réflexion sur des sujets qui intéressent l'avenir du département et qui conduisent notre politique départementale. Nous avons été élus sur une même politique départementale, et j'ai simplement exprimé le fait que je ne comprenais pas votre sortie du groupe majoritaire, puisqu'il n'y a aucune raison à cela. J'ai essayé de poser des questions, vous venez d'y répondre : ce n'est pas un groupe territorial, ce n'est pas un groupe politique. Il s'agit donc d'un groupe de manœuvre, si je reprends le terme...

M. SEGURA.- Un groupe majoritaire M. le Président, et non pas un groupe de manœuvre. Vous êtes assez intelligent pour ne pas faire offense à votre intelligence : je n'ai pas parlé de manœuvre. Je dis simplement aujourd'hui M. le Président que nous sommes à vos côtés pour travailler sur ces dossiers, dans ce département.

M. Le Président.- Je vous en remercie, mais je vous redis que je ne comprends pas pourquoi il y a eu cette sortie. Il fallait bien que nous le disions, puisqu'il y a deux groupes et que la presse, qui est présente, cherche à comprendre ce qui se passe chez nous. Je ne peux pas leur donner d'explication sur quelque chose que je comprends difficilement. Vous m'apportez votre soutien, je vous en remercie. Je répète que je n'exclus personne. Il y a le fonctionnement démocratique de notre assemblée. Le Président a cette responsabilité dans ses prérogatives, et je l'assumerai ainsi dans le respect des groupes et du groupe majoritaire.

M. LEROY.

M. LEROY.- M. le Président, juste une précision sur la scission de notre groupe que nous ne pouvons que regretter. Je peux apporter témoignage qu'il ne vient pas de la présidence. Nous ne sommes pas dans le périphérique de la capitale de notre département, et nous avons malheureusement appris avec grande surprise qu'une partie de nos collègues et amis faisaient un groupe, sans qu'il y ait eu une quelconque intervention ou manœuvre de la présidence ou de notre groupe.

C'est une scission voulue, recherchée, pour je ne sais quelle raison. On invoque ici des raisons partisans, si je comprends bien, de personnes représentant le département des Alpes-Maritimes. Le département est bien au-delà des personnes. Nous avons une majorité de nos concitoyens qui appartiennent à une mouvance dite de droite, de droite sociale, humaine, tout ce que l'on veut. Cela peut interpeller de dire que certains se trouvent gaullistes sociaux, d'autres gaullistes fermes. Cela ne veut rien dire. Ce sont des subterfuges de langage qui n'ont rien à voir avec l'organisation du Département.

A la veille de mon départ de ce Conseil départemental où je siége depuis plus de 20 ans, je n'ai jamais vu une telle situation dans notre groupe. Nous avons toujours marché main dans la main, de l'est à l'ouest et du nord au sud. C'est le résultat d'une partie de notre groupe qui a fait scission. Il n'y avait aucune raison de le faire. Ce n'est ni la présidence d'Eric CIOTTI, qui a été rassembleuse puisque dans l'ouest, nous avons eu la sensation d'être enfin considérés, ni la vôtre qui en débutant a voulu rassembler et qui continue de rassembler.

Appartenant encore pour quelques jours au groupe républicain de cette assemblée départementale, je ne vois absolument pas l'ombre d'une responsabilité de la présidence et de l'exécutif auquel j'ai appartenu pendant de nombreuses années. Je crois sincèrement que l'on ne peut que regretter cette scission partisane qui est unilatérale. Merci.

M. Le Président.- Merci M. le Sénateur pour cette intervention et cette vision que je partage bien évidemment. En complément de ce que j'ai indiqué à M. SEGURA, je répète que je n'exclus personne. C'est vous qui êtes sortis du groupe à un moment donné. Point à la ligne. J'en fais le constat, je le regrette, mais surtout ce n'est pas moi qui ai agi là-dessus. C'est de votre propre initiative.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- Merci M. le Président. Quelques mots face à une situation inédite, une situation désagréable, une situation de division que je veux très sincèrement déplorer. Nous avons été élus, sous ma présidence, par une majorité d'électeurs des Alpes-Maritimes sur un projet précis que j'ai eu l'honneur de porter avec 53 autres candidats, et avec le soutien de formations politiques : celle des Républicains et celle de l'UDI. C'est cette campagne que j'ai conduite notamment au mois de mars 2015, et c'est cette campagne que nous avons très largement remportée puisque notre majorité a remporté 25 cantons sur 27, et 50 sièges dans cette assemblée.

C'est cette majorité qu'ont voulue librement et de façon indépendante les habitants de ce département. Nous sommes les élus du suffrage universel. Nous ne sommes pas des élus venus de nulle part. Nous avons défendu un projet, un programme et des valeurs. Nous l'avons fait dans un cadre politique. La politique, c'est noble, c'est défendre des idées, des convictions, et y être fidèle. Aujourd'hui, le débat qui se pose est finalement assez simple : c'est celui de la fidélité au mandat que nous ont donné les électeurs. Au-delà, c'est celui de la fidélité à des valeurs et à des convictions.

Ce qui se passe, je le déplore et je le regrette profondément. C'est toujours un constat d'échec de voir ce sentiment de division. Cette division, nous le savons bien, ne vient pas de cet hémicycle. Elle vient d'ailleurs. Elle vient d'une ingérence portée dans notre assemblée. Je veux profondément condamner cela et dire que nous sommes aussi les garants de l'indépendance de cette assemblée, du fait qu'elle ne soit placée sous aucune tutelle, de quelque forme que ce soit. Nous devons revendiquer le fait que nous sommes des élus libres et indépendants, chacun et tous ensemble. Cette indépendance de l'assemblée départementale, je me suis toujours battu pour qu'elle soit affirmée, et qu'elle soit aussi l'expression des équilibres territoriaux de ce département et de la diversité des Alpes-Maritimes. Vous l'avez dit M. Le Président, et vous avez raison. Nous ne sommes pas les représentants de territoires. Nous sommes les représentants du département des Alpes-Maritimes dans son ensemble. Nous avons tous la responsabilité de la justice et de l'équité des territoires. Nous sommes tous les garants de l'indépendance et de la liberté de notre assemblée.

Il y a aujourd'hui cette situation, et nous devons la régler facilement, en appelant au rassemblement, et en condamnant cette entreprise qui n'est autre qu'une entreprise de division. Il y en a eu d'autres, du fait des mêmes acteurs, lors de l'élection présidentielle, lors de l'élection législative. Xavier BECK et Anne SATTONNET sont mieux que quiconque bien placés pour en parler. Nous sommes aujourd'hui dans ce débat qui appelle à la clarté. Je veux défendre la clarté de la vie politique. On ne peut pas être dedans et dehors, ici et à Paris. A un moment, il faut pouvoir aller face aux électeurs avec ce sentiment de la fidélité au mandat que l'on a reçu. C'est essentiel pour moi. C'est la base de la crédibilité politique. Quelle crédibilité vont avoir demain ceux qui ont été élus sur un projet et qui vont de suite revendiquer une autre position, un autre positionnement, d'autres valeurs ?

Ne soyons pas dupes, ce qui se passe ici est la migration politique, progressive mais certaine, de certains vers d'autres horizons. Il faut qu'ils l'assument. N'ayons pas de faux-semblants. Qu'ils le revendiquent. Ce débat sera tranché par les électeurs, très clairement. Nous avons une famille politique qui nous a donné une légitimité. Cette légitimité vient des électeurs. Elle vient aussi de cette investiture que nous avons reçue et qui quelque part, est par certains désormais trahie. A un moment, il y aura l'heure de vérité, le retour vers les seuls qui comptent : les électeurs des Alpes-Maritimes. Chacun ira avec son bilan, ses valeurs, son attitude, en conscience, devant eux. Pour ma part, j'irai avec la sérénité de la fidélité à ces valeurs que j'ai toujours défendues et que je continuerai toujours à défendre, quels que soient les vents, les modes, les changements. La dignité en politique, si ce mot a un sens pour certains, est pour moi la fidélité aux valeurs. Le groupe majoritaire, celui qui détient cette

légitimité, compte aujourd'hui 33 élus. Il exprime l'exécutif autour de vous de cette assemblée, et il le fera dans le respect de ses valeurs, de ses convictions et de ses idées.

M. Le Président.- Merci. Vous avez fait un exposé sur la vie politique, le suffrage universel, la clarté et le mandat donné par nos concitoyens. Vous avez fait aussi l'apologie de la vie politique en disant que la politique était quelque chose de noble et que c'était la majorité qui décidait des choses. C'est un rappel qui me fait faire un parallèle avec l'ensemble de notre assemblée. Je le dis au Président du nouveau groupe M. SEGURA. Là encore, il n'y a pas d'exclusion de ma part. J'insiste sur ce point puisque je suis blessé par ce mot. Je n'exclus personne. Derrière, le fait que vous soyez sortis du groupe majoritaire auquel vous apparteniez fait que c'est la majorité départementale qui va s'exprimer au sein de cette assemblée. Le groupe majoritaire est celui qui est présidé aujourd'hui par Eric CIOTTI.

M. SEGURA.

M. SEGURA.- Pour conclure sur ce chapitre, M. le Président, mes chers collègues, je voudrais répondre au niveau du département, puisque dans cette enceinte nous traitons des sujets du département. Je laisse la politique nationale à ceux qui savent la faire, aux parlementaires et à tous nos responsables nationaux. Je n'entrerai pas dans ce débat sur la politique nationale, puisque c'est aussi notre souci que de rester dans les affaires courantes du département.

Néanmoins, lorsque l'on caricature une politique par rapport à une situation migratoire sur d'autres partis politiques, je le récusé. Ce sont des mensonges. Quels que soient les élus et les personnes visés sans être cités, ils sont jusqu'à présent dans cette famille politique des Républicains, jusqu'à preuve du contraire. Des raccourcis se font très rapidement, mais je veux dire qu'aujourd'hui, nous sommes toutes et tous dans cette famille politique. Comme l'a dit Eric CIOTTI, nous sommes naturellement dignes dans le rôle politique, dans la confiance que les électeurs nous ont accordée. La politique est noble, et cette noblesse c'est aussi de ne pas tout dire en public et puis de faire par derrière des opérations de minage, parce que dans cette assemblée respectueuse, tout ne se dit pas mais il y a aussi beaucoup de situations qui se font au détriment des uns et des autres. Bien-sûr, la justice et l'équité de nos territoires, bien-sûr la fidélité à notre mandat et à nos convictions, et je rappelle que ce groupe majoritaire est à vos côtés M. le Président.

M. Le Président.- Merci M. SEGURA. Je voudrais vous dire aussi qu'il n'y a pas d'accusation. Je n'ai pas entendu d'accusation sur tel ou tel sujet. Il y a simplement des interrogations puisque nous ne comprenons pas pourquoi ce groupe est sorti. Mais chacun a sa vision des choses. Ces visions ont été exprimées largement. Je cède à présent la parole à M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Merci M. le Président, mes chers collègues, au-delà de la nouveauté que constitue l'apparition dans cette assemblée d'un quatrième groupe, dont le positionnement, vous le comprendrez bien, ne fait pas partie de nos préoccupations d'élus soucieux de l'intérêt général du département, notre réunion d'aujourd'hui porte

principalement sur les orientations budgétaires pour 2018, dont nous avons déjà largement discuté, et sur la décision modificative 2017. Ces deux sujets sont directement liés et fortement influencés par les choix politiques très libéraux du Président de la République et de son Gouvernement, choix qui pour l'essentiel prolongent ceux des précédentes majorités nationales que nous n'avons jamais soutenues, ni les unes, ni les autres, ce qui nous donne une certaine liberté pour nous exprimer.

S'agissant du document d'orientations budgétaires, nous avons déjà eu l'occasion de dire ce que nous en pensions lors de notre réunion du 1^{er} septembre dernier. Si vous relevez, une fois encore, comme vous l'avez fait, les conséquences graves qu'ont les politiques successives d'austérité budgétaire sur les actions de notre collectivité, vous vous absteniez, en revanche, de condamner ces politiques très nettement et de les remettre en cause. Pire, plusieurs décisions que vous nous proposez de prendre au titre de la décision modificative vont selon nous dans le sens de leur accompagnement, comme si vous n'arriviez pas, les uns et les autres, à vous défaire de ce qui est une espèce de croyance selon laquelle la réduction de la dépense publique serait la solution à tous les maux dont souffre notre pays. A vous débarrasser aussi de l'idée – qui est également celle de M. MACRON – que ce serait en permettant aux plus riches de s'enrichir que l'on pourrait faire le bonheur de la grande majorité de nos concitoyens.

Je pense en disant ceci à la demande de vos représentants, à l'Assemblée nationale et peut-être au Sénat aussi, de supprimer purement et simplement l'impôt sur la fortune en considérant que la décision déjà honteuse du Gouvernement de le réduire de 4 milliards d'euros serait insuffisante pour que joue la théorie fumeuse et jamais vérifiée du ruissellement. Une décision d'autant plus honteuse qu'en même temps, on s'en prend aux plus modestes en augmentant la CSG de 21 %, et non de 1,7 % comme les médias continuent de le répéter, en diminuant les aides publiques au logement social en attendant de les supprimer complètement, ou encore en précarisant l'emploi comme jamais. On met en même temps en sommeil les services chargés de lutter contre les fraudes fiscales qui représentent 60 milliards d'euros de manque à gagner dans les caisses de l'État.

La décision modificative que vous nous proposez est à son échelle pour partie, seulement pour partie heureusement, le reflet de ces choix, lourds de conséquences pour les habitants de notre département.

Avec les annonces du Président de la République et du Gouvernement, tout indique – je vais répéter ce que vous avez dit M. le Président – que la diminution de nos moyens financiers, consécutive à la baisse considérable de la dotation globale de fonctionnement, va se poursuivre. La pause annoncée pour 2018 n'est qu'un leurre. Cela n'échappe à personne. Les mesures utilisées seront différentes mais le résultat sera le même, les départements étant directement concernés comme les communes et les autres collectivités par la baisse imposée de 13,5 milliards d'euros des moyens d'actions des collectivités d'ici 2022. Peut-on continuer, chers collègues, quelles que soient nos sensibilités, à accepter un tel traitement sans réagir vraiment ? La même question vaut pour la réduction continue des compensations financières de l'État en matière d'allocations individuelles de solidarité avec un reste à charge pour le

Département qui est passé de 99 M€ en 2009 à 140 M€ en 2017. Le projet évoqué à plusieurs reprises de recentralisation du financement et de la gestion, notamment du RSA, par l'État reste, nous semble-t-il, d'actualité. Il fait partie des attentes de l'Association des Départements de France. Ne faudrait-il pas y revenir et insister ?

Tout ceci contribue en tous cas à réduire, encore un peu plus, l'autonomie de décision de notre collectivité et remet en cause sa libre administration, comme cela avait déjà été le cas avec la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par des recettes que, pour l'essentiel, nous ne maîtrisons pas. Nous en avons la preuve avec la baisse brutale et non annoncée de la dotation de compensation des recettes de la taxe professionnelle de 7,5 M€ au cours du présent exercice. Des recettes qui, telle la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, largement amputée par le transfert de la compétence transport à la région, progressent très peu, au point que la part des ressources fiscales en provenance des entreprises continue de diminuer alors que celles qui pèsent sur les familles ne cessent d'augmenter.

Peut-on continuer à accepter sans réagir une telle évolution, encore aggravée par l'obligation de transfert de nouvelles compétences à la Région ou à la Métropole ? N'est-ce pas là aussi un pas de plus vers l'affaiblissement du Département, prélude à sa disparition, cela ne peut pas nous échapper, alors qu'il joue un rôle central en matière de solidarités humaines et territoriales en lien avec les communes, elles-mêmes fortement malmenées par les décisions gouvernementales d'aujourd'hui comme d'hier ?

Nous regrettons que, dans une telle situation, au lieu de marquer dans la décision modificative une réelle volonté de résistance en augmentant, par exemple, nos investissements de 10 M€ grâce à nos résultats de 2016 et à la très bonne rentrée des droits de mutation, vous diminuiez de ce montant le recours à l'emprunt, alors que ce recours à l'emprunt était déjà extrêmement mesuré. Des moyens qui seraient particulièrement utiles pour réaliser des travaux d'amélioration de la sécurité routière en supprimant des points noirs tels que, pour le canton que nous représentons avec Valérie TOMASINI, la traversée de Borghéas de Peillon.

Qu'en sera-t-il, aussi, des conséquences pour les interventions de notre collectivité d'une série d'annonces gouvernementales particulièrement inquiétantes ? Par exemple, la suppression brutale des emplois aidés qui impactera fortement les collègues, et par ricochet les finances sans doute de notre collectivité si nous voulons maintenir les agents qui y sont aujourd'hui affectés. Elle affectera aussi l'accompagnement à l'école des enfants handicapés par des auxiliaires de vie scolaire, qui devraient d'ailleurs être des emplois pérennes relevant de l'État, alors que pour partie ce sont des emplois supportés par le Département.

Par exemple, encore, l'accueil des personnes âgées en EHPAD, domaine qui relève directement de notre responsabilité. A la généralisation des contrats d'objectifs et de moyens qui pèsent déjà de façon très lourde sur les conditions d'accueil des résidents et sur les conditions de travail de leurs agents, risquent de s'ajouter les conséquences de l'augmentation de la CSG pour tous les résidents. A défaut d'être compensée, si je reprends les termes du Président de la République sans y croire vraiment, par la suppression de la taxe d'habitation dont aucun de ces résidents n'est redevable, les établissements seraient, selon une annonce

gouvernementale, « invités » à supporter cette charge en diminuant d'autant la facture des frais d'hébergement. Mesurez ce que cela signifie. Je pense que pas un EHPAD public de notre département, et sans doute d'ailleurs, n'est en mesure de supporter cette diminution de recette, qui plus est, particulièrement injuste. C'est notre collectivité qui risque de se trouver indirectement sollicitée pour en quelque sorte financer l'État, comme elle le sera probablement aussi pour compenser la hausse de la CSG appliquée à nos agents.

Autre exemple, Mme GOURDON l'a évoqué, celui du logement social qui ne fait pas partie de nos compétences obligatoires mais dans lequel le Département s'investit de façon tout à fait positive : l'annonce du plan logement Macron par le ministre de la Cohésion des territoires constitue une véritable mise en pièces du logement social. A la décision du gouvernement de couper 20 % du budget de ce ministère s'ajoute la volonté –que nous connaissons tous, sauf semble-t-il le Préfet, c'est en tout cas ce qui est apparu lors de la réunion qui nous a réunis– d'imposer une baisse de loyers aux bailleurs sociaux pour compenser la diminution et à terme, c'est une évidence, la suppression des APL.

Ce sont des décisions qui n'amélioreront en rien la situation des locataires, mais qui fragiliseront de façon très importante les ressources des bailleurs sociaux dont notre collectivité soutient les efforts de construction, avec des résultats très positifs obtenus notamment par Habitat 06, que préside notre collègue M. ROSSINI. Au-delà des déséquilibres financiers auxquels ces organismes vont inmanquablement être confrontés, c'est leur capacité à produire des logements sociaux, à les entretenir et à les rénover qui sera durablement amputée comme l'ont confirmé les échanges que nous avons eus lors du dernier conseil d'Habitat 06. Et ce, d'autant que dans nombre de cas, les communes qui sont aussi financeurs de ces logements, vont se trouver elles-mêmes avec des moyens financiers réduits.

C'est également le point de vue de l'association des départements de France qui propose un moratoire sur le financement du logement social. Je voulais proposer, et cela va dans le sens de ce que proposait Mme GOURDON, que nous nous associions à ce que demande l'association des départements de France, c'est-à-dire un moratoire sur cette réforme pour ensuite étudier la question et envisager une réforme qui n'aillent pas dans ce sens. Je vous propose donc que nous nous associions à ce moratoire ou que nous prenions toute autre décision allant dans le sens évoqué précédemment.

Nous vous renouvelons la proposition faite le 1^{er} septembre dernier, à laquelle vous n'avez pas prêté attention, de prendre ensemble dans cette assemblée au-delà de nos différences, des initiatives fortes et marquantes sur deux points : réaffirmer le rôle irremplaçable du Département en tant que collectivité des solidarités humaines et territoriales alors que cette fonction est aujourd'hui mise à mal de mille et une façons ; et également exiger, dans la même logique, que soient conservés aux communes les missions et les moyens d'assurer leur rôle d'échelon de base de notre République, ces moyens et missions étant eux aussi particulièrement mis à mal de différentes façons, par exemple avec le transfert de compétences ou avec la réduction des moyens.

L'affaiblissement de ces collectivités serait, en effet, c'est en tous cas notre point de vue, un grave danger pour l'avenir de notre pays. Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE de votre intervention. Je répondrai rapidement pour vous dire que dans mon propos et dans mon discours, et vous l'avez d'ailleurs souligné, je partage tout à fait ce que vous avez exprimé comme inquiétudes à propos de la CSG, de la baisse de la dotation globale de fonctionnement et de la suppression des contrats aidés. Il y a là toute une stratégie qui met à mal nos finances et notre collectivité. La manifestation pour l'intérêt de notre collectivité, nous l'avons toujours eue et imprimée. C'est quelque chose qui est attaché à l'ensemble des conseillers départementaux qui siègent ici. La collectivité du Département est une collectivité de proximité. Elle intervient dès le plus jeune âge jusqu'au moment où nous sommes en difficulté sur cette terre. La collectivité est présente partout, mais il est vrai qu'elle est malmenée, à la fois par la pressurisation de l'État, par des transferts de compétences qui ne sont pas toujours justifiés, etc. Nous maintenons donc la pression pour la défendre.

En revanche, nous ne pouvons pas partager votre avis sur la politique financière. L'austérité de l'État, nous la combattons, évidemment, puisque nous souhaiterions a minima que l'État ne nous demande rien. Or, nous voyons bien la politique de solidarité avec les départements pauvres : l'État ne se satisfait pas d'une fiscalité verticale et nous impose une solidarité horizontale avec des capacités de donner des dotations à des départements plus pauvres que le nôtre. Sur notre politique d'investissement, nous sommes au-dessus de la strate des départements millionnaires. Nous allons continuer à afficher cette volonté d'investir. Il y a aujourd'hui une moyenne départementale de 220 M€, contre 160 M€ pour la moyenne des strates des départements millionnaires. En d'autres termes, notre politique d'investissement est toujours effective.

Mais nous n'allons pas vers ce que vous souhaiteriez, en l'occurrence l'emprunt. Au contraire, ces dernières années, nous avons manifesté une volonté de désendettement, tout simplement parce que l'emprunt vient grever nos budgets de fonctionnement et nous empêche de fonctionner correctement. Charger nos dépenses de fonctionnement revient d'ailleurs également à terme à obérer nos capacités d'investissement. L'emprunt est donc une facilité, mais aussi une fuite en avant.

Remettons-nous à un niveau raisonnable d'emprunt, prévoyons l'avenir, et tous ensemble, nous pourrions ainsi continuer d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité, y compris pour de lourds chantiers. Vous avez dans vos propos fait référence à Borghéas, avec une solution qui aujourd'hui coûte fort cher. Nous pourrions envisager, pour des raisons de sécurité, de sécuriser ce passage. C'est quelque chose que nous avons entendu. Nous le regarderons de près.

Voilà ce que je voulais vous répondre suite à votre intervention. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Merci M. Le Président. Je souhaite tout d'abord faire une petite remarque suite à l'intervention d'Eric CIOTTI. Les membres de l'opposition sont aussi

issus du suffrage universel, élus au scrutin majoritaire. Nous sommes des élus départementaux au même titre que les élus de la majorité. Au-delà, et puisqu'un certain nombre de considérations relevant de la politique nationale ont été abordées, je voudrais simplement rappeler, en ce qui concerne l'impact de la politique nationale sur ce Département, que la baisse de la dotation globale de fonctionnement a commencé avec la loi de finances de 2010, que vous souteniez. Elle a ensuite continué, crû et embelli, j'en suis tout à fait d'accord, pour arriver maintenant, avec ce Gouvernement, à une sorte de brutalité tranquille qui s'exerce vis-à-vis des collectivités et que je suis tout prêt à dénoncer moi aussi.

Je pense néanmoins qu'il faut revenir aux deux sujets importants de cette session, à savoir le débat d'orientations budgétaires et la décision modificative. Il serait trop facile d'ironiser sur la succession de débats d'orientations budgétaires : à 45 jours de différence, deux débats... Soit. Il suffira que je rappelle que lors du précédent débat d'orientations budgétaires, qui date donc de 45 jours, j'avais prédit qu'il faudrait remettre l'ouvrage sur le métier. J'avais fait le pari, je n'ai eu aucun mal à le gagner. Il était évident que cela allait se passer ainsi. Nous aurons un budget primitif le 2 décembre. Ce sera le 212^{ème} anniversaire d'Austerlitz. J'espère que le soleil se lèvera et dissipera les brumes de la scène de ménage à laquelle nous avons assisté pendant une demi-heure.

En ce qui concerne ce second débat d'orientations budgétaires, présenté en commission comme un copié collé du précédent, il n'en est pas le jumeau parfait. J'ai signalé lors de la commission des finances une distorsion de près de 13,4 M€ à la baisse des crédits de paiement en investissement. Après rapprochement avec les services, il s'avère que cette différence ne relève pas d'une erreur de lecture de ma part –ce qui m'a été reproché, mais elle est bien réelle– mais que, tout simplement, s'agissant d'orientations, il ne faut pas se formaliser de ce genre de distorsions, et attendre le budget primitif pour avoir les prévisions réelles. Le débat d'orientations budgétaires ne sert donc à rien. Dont acte. Attendons le budget primitif et ne nous laissons pas désorienter par les orientations successives qui tournent un peu comme les girouettes au gré des vents.

Il reste toutefois que ces baisses d'investissement dans la prévision des crédits de paiement ne tombent pas n'importe où : moins 9,7 M€ pour la construction des collèges, moins 1,3 M€ pour la construction des gymnases, et moins 3,7 M€ pour le programme de résorption des points noirs, en plein cœur de nos compétences, j'y reviendrai. Il m'a été précisé par les services que finalement, les orientations n'ont pas d'impact. Soit.

Concernant la décision modificative, c'est une petite décision modificative du budget primitif, sans modification en investissement et avec, en fonctionnement, 6 M€ de plus en dépenses et une baisse de 15 M€ en recettes. C'est un bel exemple d'effet ciseau où l'on voit les dépenses de fonctionnement augmenter alors que les recettes sont en baisse de façon parfaitement prévisible.

Les prévisions de recettes sont donc ajustées à la baisse de 15 M€. Des baisses de dépenses sont mises en avant pour mettre en valeur la gestion financière du Département. L'annulation d'1 M€ des dépenses imprévues inscrites au budget primitif, c'est tout

simplement une prévision erronée au budget primitif. Ce n'est pas un effet de gestion. Le réajustement en notre faveur de la prévision du montant des prélèvements au titre de la péréquation de 1,4 M€ : c'est aussi une prévision erronée au budget primitif, et non un effet de bonne gestion. La compression de dépenses de fonctionnement, notamment la prévision de dépenses de la fonction ressources humaines annoncée pour plus de 2,4 M€, est quand même un effet de lecture. Si nous lisons le chapitre 12 du budget, les ressources humaines sont bien en progression de 2,9 M€. Selon qu'on lise le budget en fonction de l'intégration dans le budget des personnels détachés, soit à la métropole, soit au SMIAGE, ou selon qu'ils s'en trouvent exclus, nous en arrivons à des chiffres différents. Evidemment, on choisit le chiffre le plus bas pour dire que l'on a bien géré. Mais au lieu de 2,4 M€ d'économies, nous avons dépensé 2,9 M€ de plus. C'est un fait budgétaire. Il reste que le fonctionnement est bien en hausse de 6 M€. Ces dépenses supplémentaires vont notamment au SDIS, ce qui est justifié.

Finalement, sans apport de recettes nouvelles, c'est l'intégration de l'excédent constaté au compte administratif 2016 de 31 M€ qui permet à cette décision modificative de couvrir les dépenses supplémentaires de 6 M€ en fonctionnement et de permettre la réduction de la prévision d'emprunt de 10 M€ en investissement. Moralité : nous sommes sauvés par la vente des biens propres du Département, dont évidemment les parts de l'aéroport. Allons-nous assister dans les quatre années à venir, pour continuer dans le même objectif, à la vente à la découpe du patrimoine du Département ? C'est une question qu'il faut se poser.

Toutefois il reste que l'encours de la dette, soit 783,30 € par habitant, est largement supérieur à la moyenne de la strate (503 € selon la DGCL). Le ratio de dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement, malgré une hausse globale de ce chapitre, est inférieur à la moyenne de la strate. C'est pour cela que la lecture est un peu difficile. Selon que l'on intègre ou non les personnels détachés, on en arrive à des chiffres différents. Mais si l'on en arrive à un ratio, qui me semble être le bon ratio, dépenses de personnel par rapport à dépenses réelles de fonctionnement, le ratio s'établit à 18 % contre 19 % au niveau national. On touche ici au noyau dur de nos ressources humaines, et l'on commence à mettre en place un risque de baisse de la qualité du service. Je voulais le dire.

L'objet de cette session n'est pas de commenter une décision modificative, qui je le rappelle est modeste et qui appelle peu de commentaires. Le moment essentiel de cette session c'est bien le débat d'orientations budgétaires. C'est un débat, donc l'occasion pour chaque groupe de dire quelles sont ses orientations, quelle direction il donnerait au prochain budget. Pour cela, il faut partir des compétences du Département. Elles sont encore vastes, on les a réduites, et on les réduira encore, il faudrait d'ailleurs peut-être se battre contre les réductions, mais elles ont le mérite d'être clairement définies. Nous pensons que notre Département doit avant tout se concentrer sur la mise en œuvre desdites compétences. L'action sociale est la première de ses compétences, mais il y a aussi l'accompagnement de l'enseignement, le service départemental d'incendie et de secours et pour finir d'évoquer les compétences essentielles, les routes.

A ces compétences, ajoutons que notre Département a toujours manifesté son intérêt pour les domaines du sport, de la culture, de l'environnement. Il est peu de domaines où le

Département n'intervienne pas. Elus du groupe socialiste et écologiste, nous souhaitons que le Département, avant tout, assume ses compétences, et cela au service des habitants de notre département. Cela signifie une attention de tous les instants à la situation et au bien-être des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de la petite enfance, des jeunes en difficulté, avec des budgets adaptés à des besoins grandissants. Or ces budgets sont actuellement assez contraints par la nécessité de contenir les dépenses de fonctionnement. Or il y a peut-être un moyen, et j'y viendrai, de ne pas compresser à ce point ces dépenses de fonctionnement, tout en servant aussi nos obligations en matière de collèges et de routes.

Les plans pluriannuels, résorption des points noirs routiers, plan collèges lancé il y a plus de dix ans, ne sont pas totalement terminés. Il reste encore beaucoup à faire malgré tout sur l'ensemble du département. A l'heure où les crédits sont rares et où nos recettes sont en baisse, il faut une relance de la programmation pluriannuelle des investissements et la priorisation des projets départementaux pour lesquels des engagements ont été pris et renouvelés devant les habitants.

Nous soutenons complètement le fait que le Département, garant de la solidarité territoriale, agisse également par le biais des aides aux communes et intercommunalités dans bien des domaines. Mais il faudra être beaucoup plus attentifs à la notion d'équilibre entre les financements de nos projets par rapport aux subventions et participations aux projets majeurs des collectivités, notamment les intercommunalités et la Métropole. Ces subventions et participations à des projets très lourds obèrent notre capacité à financer nos propres projets. Encore une fois, des engagements ont été pris : les fonds de concours, assez généreusement affectés au tramway de Nice ou à la restructuration routière sur le secteur de Carrefour Antibes sont, entre autres, l'exemple de ce qui finalement obère notre capacité à financer nos propres programmes qui sont tout aussi utiles.

A propos du tramway de Nice, nous sommes tout à fait d'accord pour soutenir le transport collectif, mais le fonds de concours au tramway de Nice représente 50 M€. C'est à peu près le coût de la finition de la pénétrante Cannes Grasse, qui est reportée vraisemblablement au-delà de notre mandat, ce que je déplore, me battant pour cette pénétrante depuis 20 ans.

Deux ou trois éléments de réflexion encore pour conclure. Nous avons souvent été indignés, par la façon dont on traite les dossiers des bénéficiaires et demandeurs du RSA. Cette stigmatisation, le soupçon de fraude lourdement martelé, impactent finalement l'ensemble des bénéficiaires qui, pour leur écrasante majorité, sont des bénéficiaires réels. Le langage doit évoluer sur ces sujets. Puisque nous avons un Président geek, nous espérons que ce changement de langage sera exécuté à la vitesse 2.0, dans le cadre du Smart Deal. Nous serons également attentifs à ce que les réductions de personnel n'affectent pas la qualité des services rendus. Enfin, il ne suffit pas de dire que l'on soutient l'agriculture locale, ou le choix du bio. C'est juste une affaire de santé publique et d'économie locale. Des choses ont déjà été faites dans ce domaine, nous y avons contribué, mais pour autant le compte n'y est pas en ce qui concerne la sauvegarde des terres agricoles qui sont trop souvent sacrifiées au profit de

projets d'urbanisme à la périphérie de nos villes. Le Département y participe sans réserve. Il faut espérer que le Green Deal ne se limite pas à un Green Washing.

Nous avons travaillé de façon constructive et vigilante, dans le respect de nos convictions. Nous souhaitons continuer de le faire demain, pour l'intérêt général et le respect des engagements pris, mais sans cautionner les orientations que nous venons de contester ou les choix budgétaires que nous jugeons préjudiciables aux engagements départementaux et qui finalement, altèrent la confiance dans la parole de ses dirigeants. Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. VINCIGUERRA. Il y a de nombreux exemples que vous avez soulignés pour démontrer que l'exécution et la réalisation de nos orientations budgétaires ne sont pas les prévisions que nous avons définies. L'évolution de la vie de notre collectivité, ce qui se passe tout au long de l'année, avec les bonnes et les mauvaises surprises, font qu'il y a des variations. Je sais que vous êtes en capacité de l'admettre et de le comprendre. Dans l'exemple de l'évolution de la masse salariale de plus 2,9 M€, cela provient de la paie des assistantes familiales. Il y a là une augmentation qui a explosé sur l'année et qui ne pouvait être tenue. De même, sur les DMTO, nous ne pouvions prévoir au budget primitif voté le 2 décembre 2016 ce qui a été constaté au compte administratif 2016 sur ces DMTO. Ce sont deux évolutions notables sur des montants importants qui donnent des explications à vos remarques.

Néanmoins, il y a toujours une constante, et l'exécutif de cette collectivité ainsi que son Président ont toujours veillé à ce que les prévisions soient exécutées et réalisées le plus rapidement possible. Nous ne sommes pas là pour mobiliser l'argent public dans des bas de laine. La réalisation des équipements et investissements est une priorité, et nous essaierons de la maintenir.

Sur les grandes orientations, le débat a eu lieu. Il y a des points que nous partageons, d'autres un peu moins. Quant au Président geek, cela m'a fait sourire. C'est un beau clin d'œil. Je le prends véritablement comme une belle espérance pour notre département. Quant au Green Washing, nous ne sommes pas dans cet état d'esprit. Notre Green Deal ne se terminera pas en Green Washing. Je n'ai pas non plus l'ambition de faire un verdissement des Alpes-Maritimes, et uniquement un verdissement. Il y a là une vraie volonté avec des actes et des mesures à la hauteur de ce que nous souhaitons tous ensemble pour le département, c'est-à-dire des résultats sur la qualité de vie de nos concitoyens.

M. LISNARD.

M. LISNARD.- M. TUJAGUE, nous constatons avec plaisir que nous partageons un certain nombre de vos constats et de vos réquisitoires contre la politique du Gouvernement actuel, notamment sur les aspects relatifs aux collectivités. En ce qui concerne le terme de libéral, qui est utilisé de manière quelque peu pavlovienne, vous commettez à mon avis une erreur. Une politique dirigiste, bureaucratique, qui enlève la souveraineté et l'autonomie aux collectivités et aux départements, qui s'inscrit dans une tradition technocratique d'autant plus ridicule qu'elle se fonde sur un État régalien en déliquescence, nous apparaît tout le contraire

de la liberté. Rappelons en effet que dans libéral, il y a liberté. Nous sommes pour la liberté et la responsabilité. C'est ce que nous retrouvons dans ces orientations budgétaires, et nous nous réjouissons que sous la contrainte, vous appliquiez les principes qu'a instaurés Eric CIOTTI ici, c'est-à-dire ceux d'une vigilance pour préserver les intérêts des contribuables tout en investissant au maximum de ce que nous pouvons faire, sans obérer l'avenir et la chance pour les générations futures de ne pas être trop pressurisées comme elles le sont en France. Les Alpes-Maritimes seront vertueuses de ce point de vue.

Je voudrais également répondre à M. SEGURA, puisque hélas, la création d'un groupe au sein du groupe, c'est-à-dire cette division, crée ce débat. En tant que membre de l'exécutif, puisque j'ai la chance et la charge d'être un des vice-présidents de cette assemblée, et en tant qu'élu d'un territoire à l'ouest des Alpes-Maritimes, qui n'est pas dans le giron métropolitain, et je pense au nom d'un certain nombre de collègues de Cannes, de Mandelieu, d'Antibes, de Menton, nous vivons la création, en cours de mandat, sans que cela ait été une donnée partagée au départ, d'un groupe comme, forcément, un acte de division. Il y avait un groupe, il y en a désormais deux : on divise par deux. C'est mathématique. En ce qui nous concerne, nous le vivons comme un acte de défiance. Je le regrette.

Une fois de plus, il faut se méfier des attitudes qui s'affichent constructives et qui en réalité s'avèrent destructrices. Si nous prenons les deux dimensions que vous avez évoquées, c'est-à-dire géographique et politique, de surcroît dans le contexte national et niçois actuel, la constitution d'un groupe de certains élus du territoire de la Métropole de Nice, et non de tous, au Conseil départemental est à notre sens malvenue puisqu'elle apparaît, quoi que vous en disiez, comme un acte d'agression géographique et de division politique.

D'un point de vue géographique, jamais un des conseillers départementaux de ce groupe, quelle que soit sa commune ou son intercommunalité d'appartenance, n'a agi dans la défense étroite de son seul territoire. Nous portons des projets locaux, et c'est normal, mais nous intervenons en défenseurs des intérêts des Alpes-Maritimes. Jamais un vote d'un conseiller départemental de la majorité, de Mandelieu à Menton en passant par Cannes et Antibes, n'a manqué aux projets niçois. Jamais notre soutien n'a fait défaut, jusqu'à ce que notre collègue M. VINCIGUERRA nous reproche presque de trop subventionner le tramway. Nous sommes heureux et fiers de défendre une dynamique départementale qui se fonde sur une dynamique de communes, dont celle de sa capitale, qui est Nice.

Nous nous sentons tous des Alpes-Maritimes, nous nous sentons tous niçois, et nous prenons de façon assez agressive cet affichage comme si nous avions fait défaut. Cela n'a jamais été le cas. Dans cette volonté d'équité territoriale, Eric CIOTTI a toujours veillé à ce que les intérêts de Nice soient bien représentés. Ils le sont dans les actes et dans les faits. Je reste à votre disposition pour comparer l'investissement du Département depuis 20 ans parmi les différents territoires. Nous pouvons comparer ce qui a été consacré à Nice et au reste du territoire. Nous l'assumons et nous défendons les projets de la capitale des Alpes-Maritimes qu'est Nice. Nous vivons donc cela comme un acte de défiance.

Sur le plan politique, au moment où un nouveau président du Conseil départemental est élu, en cours d'exercice du mandat, un nouveau groupe émanant du groupe majoritaire se crée. Evidemment, nous vivons cela comme un acte de division politique. C'est mathématique. Vous nous dites qu'il n'y a pas de dimension géographique ni de dimension politique dans la constitution de ce groupe. Alors je vous le demande avec toute l'amitié qui nous lie à l'immense majorité des membres de votre groupe : quelle est sa raison d'être ? Pourquoi ne revenez-vous pas sur cette décision et ne portez-vous pas votre voix au sein du groupe majoritaire ? S'il y a des griefs, nous les examinerons. S'ils justifient un acte de division, pourquoi pas, il faut savoir affirmer ses convictions. Mais aujourd'hui, s'il n'y a aucune raison politique, aucune raison géographique, aucune raison thématique, ce groupe, pardonnez-moi, n'a pas de raison d'être, et la réalité de ses motivations nous laisse extrêmement perplexes et un peu amers pour nous, conseillers départementaux, qui ne nous situons pas dans une quelconque optique niço-niçoise et qui essayons de défendre nos convictions, nos valeurs et nos projets pour les Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Merci M. LISNARD pour cette intervention motivée qui, avec la force de vos convictions et de votre détermination, a traduit parfaitement tout ce qui a été dit ici et là. La vraie question reste de savoir pourquoi aujourd'hui nous avons deux groupes alors qu'il pourrait n'y en avoir qu'un seul. Il n'y a pas d'autre raison qui fait l'objet de cette division. M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- Merci M. Le Président. Très brièvement, pour conclure ce débat malheureusement trop long sur cette question, et j'espère que ce sera la dernière fois que nous nous y attardons puisque ça ne le mérite pas, je voudrais très sincèrement et très chaleureusement remercier Joseph SEGURA qui, dans son propos tout à l'heure, a finalement mieux que moi résumé ma pensée puisqu'il nous a indiqué avec trois mots très précis tout le sens de cette démarche. Il a préalablement répondu à la question pertinente que vient de poser David LISNARD, puisqu'il nous a dit que « jusqu'à présent », il était dans notre famille politique. Tout est dit, je crois. Que ceux qui sont en marche vers En Marche, puisque la réalité est là, le disent et l'assument. Ce n'est pas honteux, cela peut se concevoir, et je crois que nous devons la clarté à nos électeurs et à ceux qui nous ont donné ce mandat.

M. Le Président.- Je crois qu'effectivement notre débat sur ce sujet est clos. Dernière intervention M. TUJAGUE, et nous passons ensuite aux rapports. L'heure tourne.

M. TUJAGUE.- David LISNARD m'a reproché d'associer le mot libéral au Président de la République actuel. Vous avez certainement raison, il y a une vraie touche d'autoritarisme dans la façon de diriger le pays aujourd'hui. Lorsque je parle d'une touche, c'est extrêmement modeste. Si j'ai associé le mot libéral, c'est parce que je l'avais dit également lorsque votre majorité dirigeait le pays. Que nous le voulions ou non, il y a une grande similitude entre les mesures qui sont prises aujourd'hui et celles qui étaient prises à cette époque-là, de même celles prises lorsque M. HOLLANDE était président de la République. Quant au mot liberté, les usages de la liberté sont divers. Je suis persuadé que la liberté ne peut s'exercer vraiment que s'il y a égalité entre ceux qui doivent la faire jouer entre eux. Or je ne suis pas sûr que ce soit toujours le cas aujourd'hui.

M. LISNARD.- La liberté s'est rarement exprimée dans le centralisme démocratique que l'on retrouve dans la politique actuelle, et dans la relation entre l'État et les collectivités.

M. Le Président.- Bien. Nous allons arrêter cette joute. M. SCIBETTA avait demandé la parole.

M. SCIBETTA.- M. le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, c'est au nom du groupe Alpes-Maritimes Ensemble que j'interviens sur le débat d'orientations budgétaires. J'ajoute une précision sur la présentation du groupe qui englobe bien sûr la droite et le centre, mais également des personnes sans étiquette dont je fais partie. Je ne rentrerai pas dans le débat qui a pris la majeure partie de cette séance sur la création de notre groupe. M. SEGURA s'est exprimé. D'autres pourront peut-être s'exprimer.

Sur le débat d'orientations budgétaires, il s'agit de votre premier débat d'orientations budgétaires qui s'inscrit résolument dans les pas de votre prédécesseur. Bien entendu, nous restons fidèles à notre position jusqu'à présent. Nous avons toujours soutenu les orientations budgétaires depuis le début de notre mandat. Puisqu'il s'inscrit dans les mêmes orientations, nous continuerons à soutenir ces orientations budgétaires.

Nous nous réjouissons tout d'abord de votre engagement à maintenir la solidarité territoriale qui est pour nous fondamentale et qui constitue une compétence majeure du Département. Cette politique doit être poursuivie. Au moment où ce n'est plus la commission permanente mais la commission des finances qui joue un rôle prépondérant dans l'attribution des subventions, nous prendrons toute notre part dans cette instance. Nous y siégerons, confiants, étant très attachés à ce que l'équité territoriale soit respectée pour toutes les communes, comme elle l'a été jusqu'à présent. Notre groupe constate avec satisfaction que les impôts ne progresseront pas encore cette année, et ce depuis 2009 année où les droits de mutation avaient conduit à les augmenter fortement. Nous partageons votre souhait d'un programme d'investissement ambitieux et réaliste, et nous serons attentifs en particulier aux infrastructures routières dont notre département a tant besoin.

Vous indiquez dans les documents qui nous sont présentés, au titre de la gestion des ressources humaines, que nos effectifs sont passés de 5 035 agents fin 2008 à 3 887 agents fin 2017. Nous souhaiterions que dans ces documents soit précisé ce qui dans cette baisse résulte du transfert à la Métropole, compte tenu des transferts de compétences, et ce qui relève des efforts légitimes accomplis par la collectivité. Par ailleurs, à ce titre, nous en profitons pour saluer la qualité et le dévouement des agents du Département qui accomplissent chaque jour un travail remarquable, dans un univers en mouvement.

Les priorités annoncées au moment de votre élection - celle du numérique, celle du SMIAGE, celle de la ruralité, pour lesquelles d'autres intercommunalités et collectivités prennent également leur part - n'apparaissent pas suffisamment dans les documents qui nous sont présentés. Néanmoins, je suis rassuré puisque vous en avez parlé très longuement tout à l'heure lors de votre intervention. Je suis persuadé qu'elles trouveront une traduction plus concrète dans le budget que vous nous présenterez dans les prochaines semaines.

Nous prenons donc acte de ces orientations dans l'attente de la présentation de votre futur budget auquel nous sommes prêts à travailler avec vous, si vous en êtes d'accord, dans l'intérêt de l'institution, et dans une logique de rassemblement, comme nous sommes prêts, puisque vous avez fait un appel tout à l'heure, à travailler également sur les différents dossiers du numérique. Nous sommes bien entendu prêts à travailler avec vous sur l'ensemble de ces dossiers.

En conclusion, ces orientations budgétaires sont dans la continuité des différentes orientations budgétaires depuis le début du mandat. Nous les avons soutenues, et nous continuerons de les soutenir. Nous serons évidemment très attentifs à leur traduction au niveau du budget. Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. SCIBETTA. M. MARTIN, en une minute s'il vous plaît, pas plus, nous sommes en train de dérapier dangereusement.

M. MARTIN.- C'est simplement pour dire que nous ne sommes pas En Marche, contrairement à ce que vient de dire Eric CIOTTI. Nous sommes composés de 12 LR, 3 UDI, et 1 sans étiquette. Je ne peux pas laisser dire en permanence et lire dans la presse que nous sommes En Marche. Nous ne sommes pas En Marche. Merci.

M. Le Président.- Bien. Le débat est clos sur ce sujet. Nous y reviendrons à un moment ultérieur.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018

M. Le Président.- Je vous propose de prendre acte que nous avons eu un débat sur les orientations budgétaires. Je vous propose de mettre aux voix ce constat. J'imagine que vous êtes tous d'accord pour reconnaître qu'il y a eu débat sur les orientations budgétaires.

L'assemblée prend acte, à l'unanimité, que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu.

2. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2017

M. CIOTTI.- Pour rafraîchir la mémoire de M. MARTIN, je veux souligner qu'il a omis un membre éminent de son groupe, Me Philippe SOUSSI, qui a adhéré au parti En Marche. C'était une omission significative et instructive.

Nous présentons ce rapport dans la continuité du budget primitif que j'ai eu l'honneur de présenter, avec le soutien majoritaire de cette assemblée. Nous présentons une décision modificative d'ajustement. Cet ajustement tient compte de différents paramètres, et notamment des évolutions des concours financiers de l'État qui, malheureusement, comme cela a été dit sur différents bancs de cette assemblée, s'inscrivent toujours à la baisse et dans une tendance particulièrement préoccupante pour nos collectivités en général, et pour notre collectivité en particulier.

Nous avons notamment à déplorer une baisse des concours de compensation de l'ancienne taxe professionnelle qui est aujourd'hui constatée. Cela nous conduira à préparer un budget, conformément aux orientations budgétaires que vous avez rappelées M. le Président, tenant compte des incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur le concours de l'État, et plus précisément sur le montant de la baisse, puisque c'est la seule question qui se pose. Nous savons que ces concours vont baisser, malgré ce qui est dit, mais nous ne savons pas encore à ce stade, au moment où nous allons préparer notre budget primitif, de quel montant sera cette baisse.

Cette décision modificative intègre donc ces éléments, avec des ajustements techniques dans les différentes missions. La mission sociale est globalement stable, avec un abondement de 66 000 € qui introduit des ajustements au niveau de la politique consacrée aux personnes âgées, sachant que l'impact de la réforme sur l'adaptation de la société au vieillissement a été plus faible que ce que nous avons prévu. Nous ajustons donc en tenant compte de cette réalisation inférieure aux prévisions de dépenses. Nous ajustons également à la hausse la politique d'aide à l'enfance et à la famille, notamment en fonction du paiement des assistantes familiales. Nous ajustons aussi notre allocation réservée au RSA. Je note une diminution en 2017 du montant des allocations et du nombre des allocataires qui se poursuit et qui est très directement liée à la politique de lutte contre la fraude, M. VINCIGUERRA, que vous avez toujours contestée et que nous revendiquons. Elle nous a permis non seulement de procéder à des économies budgétaires substantielles, mais également et parallèlement d'engager un grand plan de retour vers l'emploi qui a permis à de nombreux allocataires, près de 10 %, de sortir de ce dispositif.

Au-delà de ces ajustements, cette décision modificative n° 1 confirme et approfondit les grandes tendances budgétaires qui reposent sur la politique que nous avons défendue devant les électeurs, dont la non augmentation de la fiscalité. Tous les budgets que j'ai eu l'honneur de préparer dans cette assemblée n'ont prévu aucune augmentation de la fiscalité depuis 2009. Je veux également souligner que ces budgets se sont tous engagés à s'attaquer à une fragilité importante et réelle de notre collectivité : l'endettement. Il est intervenu après une phase d'investissement très fort dans les années 2000. Nous avons engagé, et je crois que c'est une politique vertueuse et essentielle, une diminution de notre endettement. Avec cette décision modificative n° 1, nous réduisons le recours à l'emprunt de 10 M€. L'emprunt mobilisé au cours de l'exercice budgétaire 2017 sera à peine de 36 M€. Nous allons donc encore augmenter la diminution de l'endettement. Nous remboursons en capital environ 70 M€ par an. Cette année, nous diminuons la dette de 35,7 M€. Nous l'avions diminuée de 44,4 M€ en 2016, de 11 M€ en 2015, et de façon plus marginale, puisque c'était l'inversion de cap, d'un peu plus d'1 M€ en 2011. Au total, en trois exercices budgétaires, nous aurons une diminution de 90 M€ de notre stock de dette, soit plus de 10 % de l'endettement de notre collectivité. Je veux souligner l'effort extrêmement important qui aujourd'hui est accompli par notre collectivité.

Cette décision modificative n° 1 poursuivra aussi les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement qui nous ont toujours mobilisés et animés. Le train de vie de notre

collectivité sera à nouveau diminué de 2,9 M€. Dans ce cadre, nous constaterons une diminution importante de 1,3 M€ de notre masse salariale. Je veux là aussi, M. SCIBETTA, vous rappeler que lorsque j'ai été élu Président de cette assemblée, nous dénombriions un peu plus de 5 100 fonctionnaires. Il y a aujourd'hui 4 229 agents dans notre collectivité. Vous avez raison de le souligner M. SCIBETTA, 260 d'entre eux ont été transférés à la Métropole Nice Côte d'Azur. Ce sont des agents dont nous payons toujours les traitements dans le cadre de la dotation de transfert à la Métropole qui est de 60 M€ par an et qui prend en charge la dette transférée, le paiement du traitement et des indemnités des agents transférés dans le cadre de la direction des routes ou plus récemment dans celui des nouvelles compétences attribuées à la Métropole et venant du Département. Je pense sur ce point au fonds social du logement et la prévention spécialisée puisque 10 agents ont été transférés récemment.

Entre 4 229 agents et 5 100 agents, moins les 260 agents transférés, cela donne un solde d'environ 700 agents en moins sur les effectifs de notre collectivité. Je comprends que certains veuillent minorer cet effort parce qu'eux-mêmes ne l'ont pas accompli, mais c'est un effort extrêmement important, comme il l'a été sur la dette.

Voilà ce que je voulais souligner sur cette décision modificative n° 1 qui poursuit les grandes tendances que nous avons eu l'honneur de mettre en place et que le Président a rappelées au travers de nos orientations budgétaires. C'est une décision modificative technique qui prend en compte les aspects négatifs liés à une baisse de 15 M€ des recettes de l'État, qui ajuste certaines politiques, qui abonde également notre engagement pour le SDIS avec une saison de feux de forêt particulièrement inquiétante qui a mobilisé nos sapeurs-pompier que je veux une nouvelle fois remercier par l'intermédiaire du Colonel René DIES qui est présent ce matin.

Voilà le contenu de cette décision modificative n°1 que je vous invite à approuver.

M. Le Président.- Merci M. le Président de la commission des finances pour ce rapport brillamment exposé. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous souhaiterions que la commission des affaires sociales soit réunie avant chaque plénière, même s'il n'y a pas forcément beaucoup de sujets qui entrent dans ce domaine. C'est une compétence assez importante. Il me semble qu'elle se réunit environ une fois par an. Ce serait à vérifier, mais il faudrait qu'elle soit plus régulièrement réunie de manière à ce que nous ne soyons pas simplement amenés à valider des décisions mais peut-être à y participer davantage en amont.

M. Le Président.- Merci. C'est une demande que nous prenons en compte et que l'administration générale prend à son compte pour organiser les réunions de cette commission.

Le rapport n° 2, mis aux voix, est approuvé à la majorité (opposition de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE du groupe front de gauche et de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA du groupe socialiste et écologiste).

3. BUDGETS ANNEXES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2017

M. CIOTTI.- Mes chers collègues, vous avez tous pris connaissance de ces budgets annexes et des modifications marginales qui leur sont apportées. Je suis à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Ce sont des ajustements uniquement techniques en fonction du degré d'avancement de la réalisation des dépenses par rapport aux prévisions qui avaient été mises en œuvre dans le cadre du budget primitif, et particulièrement pour ces budgets annexes.

M. Le Président.- Merci. Je suis obligé de vous faire voter budget par budget.

Le budget annexe des ports en gestion concédée, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Nice, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Villefranche-Santé, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

4. DEVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT ANNUEL 2016 DU DEPARTEMENT

M. VIAUD.- Le décret d'application du 17 juin 2011 impose aux collectivités et à leurs groupements de plus de 50 000 habitants de préparer, annuellement, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Je pense que tout a été évoqué, vu et partagé, et je propose que nous puissions adopter ce rapport.

M. Le Président.- Merci. Le rapporteur a fait concis et précis pour aller dans le sens de ce qui a été débattu longuement en commission, puisqu'il s'agit là de nombreuses opérations qui ont pu être validées par l'ensemble des membres de la commission environnement et développement durable.

L'assemblée prend acte du rapport annuel 2016.

5. EDUCATION – MESURES DIVERSES

Mme BORCHIO-FONTIMP.- Le présent rapport a pour objet de prévoir la répartition de la participation globale aux dépenses de fonctionnement des collèges publics des Alpes-Maritimes pour l'année 2018, de fixer les tarifs de restauration scolaire et

d'hébergement, d'actualiser les prestations accessoires des logements de fonction, d'adopter des tarifs de mise à disposition de locaux scolaires dans les collèges et d'allouer les récompenses pour le concours départemental « Un des meilleurs apprentis de France ».

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je réitère une demande déjà ancienne. Je fais partie des élus, assez nombreux d'ailleurs, qui participent à tous les conseils d'administration des collèges. Je souhaiterais à nouveau être tenu au courant des travaux décidés, si possible en même temps que les principaux des collèges, voire avant. Je souhaiterais que le service du patrimoine, qui est décisionnaire de ces travaux, m'en informe, plutôt que d'être informé par le principal du collège Carnot des travaux qui vont se faire à Carnot, par la principale du collège Les Jasmins des travaux qui vont avoir lieu sur Les Jasmins, et par un élève de Canteperdrix des travaux en cours sur Canteperdrix. Je voudrais donc qu'il devienne une habitude que le service du patrimoine me transfère les décisions relatives aux travaux dans ces collèges.

M. Le Président.- Merci M. VINCIGUERRA, c'est une demande que vous aviez en effet déjà faite et qui avait été relayée par le Président Eric CIOTTI. Le nouveau Président que je suis appuie aujourd'hui cette demande auprès des services et de leur directeur général. Il est souhaitable que l'ensemble des élus qui siègent dans les conseils d'administration des collèges soient effectivement au bon niveau d'information quand ils s'y rendent. Merci de cette intervention.

Le rapport n° 5, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

6. DELEGATIONS AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Me BECK.- Merci M. le Président. Nous avons le 15 septembre dernier adopté une délibération vous confiant un certain nombre d'attributions comme il est d'usage en début de mandat pour un Président élu. Il est proposé dans ce rapport de compléter ces délégations sur trois chapitres : la saisine de la commission consultative des services publics locaux ; au titre de la gestion du patrimoine, la signature de contrats de location de locaux et de parkings avec des limites de montant (36 000 €) et de durée (12 ans) ; arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics, et fixer les modalités et les tarifs d'occupation des salles de réunion appartenant au Département.

Le rapport n° 6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

7. REMPLACEMENT DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS VACANTS

M. Le Président.- Avec ce rapport, il s'agit du remplacement des postes de vice-présidents laissés vacants par nos deux collègues. Mme GIUDICELLI continue de siéger mais, en raison de son statut de sénatrice, ne peut plus tenir son poste de vice-présidente. Nous ne la remercierons jamais assez pour le travail qu'elle a pu effectuer dans cette fonction. M. LEROY a également soutenu des rapports importants au cœur de cette assemblée. Ces deux postes de vice-présidents étant vacants, je vous propose d'abord, conformément au code général des collectivités territoriales, de pourvoir à leur remplacement.

Cette proposition, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Cette disposition étant adoptée, je vous propose de procéder à la désignation de ces deux vice-présidents selon la procédure déclinée dans l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales : chaque conseiller départemental peut déposer une liste d'un ou deux candidats au poste vacant de président dans l'heure qui suit la décision de compléter la commission permanente. Si à l'expiration de ce délai une seule liste a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Président. Si plusieurs candidats sont présentés, nous procédons aux opérations de vote conformément au code général des collectivités territoriales.

Il est donc dans mes obligations de suspendre la séance pour un délai d'une heure. Il est 11 heures 15. Nous reprendrons la séance à 12 heures 15.

La séance est suspendue de 11 heures 15 à 12 heures 19.

M. Le Président.- Nous pouvons reprendre notre séance puisque le délai légal est respecté. J'ai reçu plusieurs demandes de candidatures pour pourvoir aux postes de deuxième vice-président et de cinquième vice-président. Les candidatures qui m'ont été communiquées sont les suivantes. Je les donne dans l'ordre où elles me viennent : Mme SIEGEL, Mme PIRET, Mme DUMONT, Mme ARINI et M. ROSSINI.

Je constate qu'il y a plus de candidats que de postes à pourvoir. Par conséquent, conformément à l'article L.3122-6 du code général des collectivités territoriales, et à défaut d'accord sur une liste unique, il faut procéder au renouvellement total de la commission permanente. En application des alinéas 4 et 5 de l'article L.3122-5 qui précisent la procédure à suivre, l'élection des membres de la commission permanente s'effectue en deux étapes. Il convient dans un premier temps de procéder à l'élection de l'ensemble des membres de la commission permanente. Nous avons décidé, et c'est quelque chose qui n'a pas été modifié, de faire en sorte que tous les membres de cette assemblée soient membres de la commission permanente. Je ne pense donc pas qu'il y ait de difficulté à ce que nous déposions une liste unique pour cette élection. Il n'y a pas de problème ? Nous déposons donc une liste unique. Dans un deuxième temps, nous procéderons à l'élection des vice-présidents.

En application de l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales, les membres de la commission permanente sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Je vous rappelle que dans notre délibération du 15 septembre dernier, l'assemblée départementale a fixé la composition de la commission permanente à 53 membres en plus du Président, soit 15 vice-présidents et 38 conseillers départementaux. Par conséquent, l'ensemble des conseillers départementaux sont membres de la commission permanente.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, je vous propose que soit établie cette liste de 53 candidats à la commission permanente. Il est nécessaire aujourd'hui d'avoir le dépôt de la liste concernant les vice-présidents et le

renouvellement de la commission permanente. Nous devons à nouveau respecter un délai d'une heure. Nous nous retrouverons donc à 13 heures 25. La séance est levée dans l'attente du dépôt des listes de candidatures.

La séance est suspendue de 12 heures 24 à 13 heures 27.

M. Le Président.- Le délai est dépassé, nous pouvons donc reprendre notre séance. Une seule liste a été reçue. Conformément à la règle, je vous propose de choisir le vote à main levée ou le vote à bulletin secret. Nous avons ce choix. La liste comprend l'ensemble des 53 élus. Je pense que le vote à main levée ne devrait pas poser de problème.

La proposition de procéder au vote à main levée, soumise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Nous allons donc procéder au vote à main levée. La liste des 53 noms est en train de vous être distribuée. Je vous propose donc de voter à main levée pour l'ensemble de cette liste et que les 53 noms siègent à la commission permanente.

La composition de la commission permanente telle que proposée, soumise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. C'est un vote qui marque le consensus sur cette commission permanente. Nous passons maintenant à l'élection des vice-présidents. Dans la suite de l'élection de la commission permanente, il convient de procéder à l'élection des 15 vice-présidents, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

J'ai reçu à cet instant une liste du groupe majoritaire, le groupe Républicains, UDI et divers droite. Est-ce que vous souhaitez déposer d'autres listes ? Faut-il suspendre la séance pour cela ? Il n'y a pas de dépôt de liste ? Il n'y a donc pas de demande de suspension de séance pour déposer d'autres listes.

Je vous propose de procéder cette fois à un vote à bulletin secret de manière à ce que chacun puisse librement s'exprimer. Comme proposition des vice-présidents du Conseil départemental, la liste que j'ai reçue est, dans l'ordre et par alternance homme femme : Xavier BECK, Anne SATTONNET, David LISNARD, Michelle SALUCKI, Auguste VEROLA, Josiane PIRET, Jérôme VIAUD, Marie BENASSAYAG, Patrick CESARI, Anne-Marie DUMONT, Bernard ASSO, Joëlle ARINI, Philippe ROSSINI, Vanessa SIEGEL, Michel ROSSI. Le bulletin de cette liste est en train de vous être distribué.

Mme MONIER.

Mme MONIER.- Merci M. le Président. Je constate que dès la première séance qui fait suite à votre élection, vous avez proposé une nouvelle liste de vice-présidents qui vous

accompagneront dans votre action. C'est votre droit, votre prérogative, et vous avez à cœur de les exercer pleinement.

Vous avez souhaité, avec mes collègues Janine et Martine, ne pas nous reconduire dans nos fonctions. Nous étions toutes les trois vice-présidentes, et nous sommes membres de Alpes-Maritimes Ensemble. Je tiens à remercier au nom de mes collègues et de moi-même tous ceux qui avaient déjà voté deux fois pour nous permettre d'être vice-présidentes. Nous avons le sentiment, pendant toutes ces années, d'avoir mené nos délégations avec enthousiasme et avec cœur, toujours dans l'intérêt du Département. Nous ne pouvons que déplorer cette décision.

Nous vous avons accordé notre confiance, et dans une logique de rassemblement, notre groupe vous avait d'ailleurs indiqué qu'il se plaçait dans l'action de la majorité. Mon collègue ce matin vous l'a renouvelé. Il est vrai qu'en revanche, nous restons toujours vigilants aux intérêts de Nice et la Métropole puisque nous en sommes membres. Légitimement, nous pouvons nous poser des questions. Est-ce pour cela que nous sommes désormais écartés de toute responsabilité ? J'espère que non. Je pose quand même la question. Est-ce que ce sont des motifs de politique nationale ?

M. Le Président.- Ma chère collègue, je me permets de vous interrompre en vous demandant de faire très court, parce qu'il n'y a pas de débat pendant les opérations de vote. Je vous ai cédé la parole parce que je pensais que vous aviez une observation à faire. Cela peut annuler l'élection.

Mme MONIER.- Je serai très rapide.

M. Le Président.- Non. Je vous donnerai la parole après les élections et le vote. Dans cette procédure, il n'y a pas de débat.

Mme MONIER.- Je voulais vous expliquer la position que le groupe allait prendre par rapport à ces élections.

M. Le Président.- Oui, mais après. Mme MONIER, il n'y a pas de débat, c'est la loi. Pendant la procédure de vote, il n'y a pas de débat. Je vous donnerai la parole après l'élection.

Mme MONIER.- Une fois que nous aurons voté, nous vous dirons quelle est la position du groupe par rapport à cette élection ?

M. Le Président.- C'est ça.

Mme MONIER.- D'accord.

M. Le Président.- Merci de votre compréhension par rapport à ce règlement qui aurait pu nous amener à une annulation d'élection. Nous pouvons choisir éventuellement le vote à main levée si vous le souhaitez. Si l'unanimité s'exprime pour le vote à main levée, nous évitons le vote à bulletin secret.

M. Le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Simplement une explication de vote avant qu'on passe au vote à main levée.

M. Le Président.- Pas pendant le vote. Après Mme GOURDON. Merci de votre compréhension à tous.

La proposition de procéder au vote à main levée, soumise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous passons donc à un vote à main levée. Je vous remercie de cette acceptation qui va nous faire gagner du temps. J'ai reçu une liste, et je vous propose de voter pour cette liste dans son intégralité.

La liste des vice-présidents, soumise au vote, est approuvée à la majorité (abstention de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE du groupe front de gauche ; Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA du groupe socialiste et écologiste ne prennent pas part au vote).

M. Le Président.- Sont donc élus, dans l'ordre : Xavier BECK, Anne SATTONNET, David LISNARD, Michelle SALUCKI, Auguste VEROLA, Josiane PIRET, Jérôme VIAUD, Marie BENASSAYAG, Patrick CESARI, Anne-Marie DUMONT, Bernard ASSO, Joëlle ARINI, Philippe ROSSINI, Vanessa SIEGEL, et Michel ROSSI.

Merci pour tous ces collègues. Les voilà donc élus vice-présidents de notre assemblée. Mme MONIER.

Mme MONIER.- Je reprends mon propos, mais vous avez maintenant bien compris notre position. Nous sommes éloignés de tout clivage, et nous continuerons à œuvrer pour notre département. C'est pour cela que toutes les trois, de même que notre groupe derrière nous, étions tout à fait d'accord pour accompagner nos collègues. Ce sont des collègues de qualité, et nous les soutiendrons. Nous regrettons quand même cette décision qui était un peu pour nous incompréhensible dans la mesure où, comme je vous l'ai dit, nous pensions avoir œuvré dans l'intérêt du département. Nous souhaitons continuer à œuvrer dans l'intérêt du département, et nous souhaitons vivement que le Département continue de soutenir toutes les communes et les intercommunalités le constituant, sans méfiance ni réticence.

Je posais la question puisque j'espère que tout le monde a bien compris que nous n'avons pas de positionnement politique. Nous ne sommes pas En Marche. Nous sommes une autre façon de penser, et une façon de droite. Je m'adresse aussi à tous nos collègues. Faisons de notre complémentarité une belle palette. Dessinons pour les Alpes-Maritimes un tableau qui soit digne, respectueux de tous nos engagements envers nos électeurs. Parlons-nous en toute liberté, et écoutons-nous. Savoir écouter, c'est posséder, outre le sien, le cerveau des autres, comme le disait Léonard de Vinci. Merci.

M. Le Président.- Merci Mme MONIER. M. SEGURA ? Non ? D'accord. Il est bien d'ailleurs que nous prenions l'habitude d'avoir une intervention par groupe. A défaut nous allons avoir des débats qui n'en finiront pas. Je dirai simplement à Mme MONIER qu'il n'a pas été dans la volonté de l'exécutif ou du Président de vous exclure.

Mme MONIER.- Nous l'avons vécu, mais j'entends.

M. Le Président.- C'est le scrutin majoritaire et le fonctionnement majoritaire de l'assemblée. Une liste a été déposée par le groupe majoritaire, nous avons voté, vous vous êtes exprimés. Vous avez été consensuels sur le sujet. Je m'en réjouis, tant mieux. Il n'y a aucune volonté d'exclusion. C'est le jeu des groupes et le groupe majoritaire qui fait cela. Je rappelle que vous aviez été élues vice-présidentes le 15 septembre et que nous étions dans une espérance. Vous m'aviez apporté tout votre soutien, et j'étais dans l'espérance que le groupe que nous avons alors puisse continuer à perdurer, et qu'ensemble, nous puissions nous enrichir de la palette de nos différences, comme vous l'avez très bien dit, au sein du même groupe. Cela aurait été très préférable. Ce n'est pas le cas. J'espère des lendemains, avec des portes qui ne seront pas fermées, où nous pourrions nous retrouver dans un seul et même groupe. C'est le consensus que je souhaite et le vœu que je forme très sincèrement.

M. SEGURA.- Je veux simplement féliciter les nouveaux vice-présidents de cette assemblée, et dire tout le bien des ex vice-présidentes qui ne sont plus à cette fonction aujourd'hui. Nous pouvons le regretter, d'autant qu'elles n'ont pas démerité dans leur travail. Le travail de chacune d'entre elles a été unanimement reconnu, chacune dans ses délégations. Nous ne pouvons que regretter cette exclusion, nous parlions d'exclusion ce matin, alors que nous avons été à vos côtés M. le Président et que vous, au contraire, vous mettez de côté trois vice-présidentes du groupe Alpes-Maritimes ensemble. Merci.

M. Le Président.- Merci M. SEGURA pour cette intervention. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je voulais simplement préciser que nous ne prenions pas part au vote, comme nous l'avions fait la première fois.

M. Le Président.- Merci. Me BECK.

Me BECK.- Merci M. le Président. En mon nom et au nom de mes collègues qui ont été élus vice-présidents, je voudrais remercier l'assemblée de la confiance qui nous a été témoignée. J'aimerais dire également, pour apaiser les craintes éventuelles de Mme MONIER, que les vice-présidents qui ont été élus représentent l'ensemble des villes et des intercommunalités des Alpes-Maritimes. Je suis pour ma part conseiller départemental d'un canton qui est à cheval sur la Métropole Nice Côte d'Azur – puisqu'il comporte 5 communes de la Métropole dont j'ai le grand plaisir d'être vice-président – et sur la communauté d'agglomération de la Riviera française.

Ensuite, je pense qu'il ne faut pas être hypocrite dans cette assemblée. Il faut dire très clairement les choses. J'entends beaucoup parler de clarification, et quand on en appelle à la clarification, il faut dire les choses. Je n'ai jamais vu le président d'un exécutif choisir, dans

sa commune, parmi ses adjoints pour constituer sa municipalité, des personnes n'étant pas dans son groupe majoritaire. Je ne l'ai pas davantage vu dans les autres collectivités locales que sont les Départements et les Régions. Je n'ai jamais vu un président choisir et proposer à l'élection des vice-présidents ne faisant pas partie du groupe majoritaire. Je ne vois pas pourquoi le Département des Alpes-Maritimes innoverait.

Nous avons assisté avec tristesse au départ de certains collègues de la majorité. Ils avaient été élus en mars 2015 sous une même étiquette Républicains UDI. C'est leur choix aujourd'hui de vouloir quitter la majorité pour créer un groupe. Je n'appelle pas cela une tentative de rassemblement. Je pense qu'il s'agit plutôt d'une division. Qu'ils ne soient pas surpris que l'on ne puisse pas faire appel à eux pour appuyer l'exécutif de cette assemblée départementale et de ce Département des Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Merci pour cette intervention. M. AZINHEIRINHA. Nous avons dit une intervention par groupe, vous en avez déjà deux. Cela fera la troisième.

M. SEGURA.- Ce n'est pas dans le Règlement intérieur.

M. Le Président.- Oui, mais il faut que nous nous donnions une méthode de travail.

M. AZINHEIRINHA.- Mon intervention sera assez courte. Je veux préciser à mon collègue Xavier BECK que son propos est un peu erroné. Dans la Métropole où vous siégez, il n'y a pas de groupe majoritaire, et les vice-présidents n'appartiennent pas à un groupe majoritaire. Mais c'est effectivement une autre conception. Je voulais juste vous corriger sur ce point.

Je veux juste dire un mot à mon ami David LISNARD pour lui dire que notre vote d'aujourd'hui, qui porte à l'élection de la vice-présidence non plus trois niçoises, mais une cagnoise, une antiboise et une cannoise, montre s'il le fallait, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, que l'intérêt du groupe Alpes-Maritimes Ensemble est bien de rassembler sur l'ensemble du territoire, et pas simplement sur le territoire dans lequel nous sommes élus.

M. Le Président.- Nous n'allons pas relancer le débat. M. CIOTTI, et on clôture là-dessus. On a bien dit ce matin : ce n'est pas un groupe territorial, non, vous l'avez dit. Ce n'est pas un groupe politique, non, vous l'avez dit. Pour quelles raisons êtes-vous à côté ? Je ne le comprends toujours pas. Eric CIOTTI.

M. CIOTTI.- Merci M. le Président. C'est un moment difficile. Les moments de séparation, je l'espère provisoire, sont toujours douloureux. Aujourd'hui, nous échangeons des propos entre des personnes qui ont été élues sous la même étiquette. C'est un résultat qui ne peut malheureusement que nous attrister. Je le déplore. Je sais que la quasi-unanimité des élus qui sont aujourd'hui dans ce débat le déplorent, malgré les postures qu'ils sont en train de prendre de façon officielle, pour les raisons que l'on imagine, que l'on connaît et que l'on sait. Je ne peux que le déplorer et le regretter en rappelant la nécessité de la liberté et de l'indépendance de chacun. C'est un fait que l'on constate.

Je ne voudrais pas que l'on inverse aujourd'hui les problématiques. Je veux redire les choses très clairement. Nous sommes partie prenante d'une majorité qui a été élue et choisie par les électeurs des Alpes-Maritimes au mois de mars 2015. Cette majorité était claire. Elle avait un leader, en ma personne, qui a conduit cette campagne, elle avait un projet départemental et des candidats investis par deux formations politiques, les Républicains et l'UDI, dans le cadre d'une alliance départementale. Aujourd'hui, les principes qui ont fondé cette majorité subsistent, et nous en sommes garants avec le Président Charles-Ange GINESY.

Certains de nos collègues ont décidé de quitter cette majorité. J'avoue ne pas trop bien comprendre, ou peut-être les comprendre trop, les raisons qui guident ce choix. Nous voyons bien d'ailleurs que les explications sont assez confuses selon les intervenants. Il n'y a aucune explication rationnelle à ce départ, sauf à ce qu'il y ait des arrière-pensées politiques que l'on voit, que l'on mesure, et qui se traduisent dans d'autres cadres. Elles se sont traduites à l'élection présidentielle. Elles se sont traduites à l'élection législative, contre moi dans ma circonscription où j'ai eu à subir l'opposition d'élus de ma famille politique de façon très claire et officielle, comme cela se traduit dans d'autres assemblées par la création de groupes de transition vers En Marche.

Ce que nous faisons aujourd'hui avec regret, c'est l'expression du respect du mandat donné par les électeurs. Vous avez choisi de quitter la majorité. Il me paraît quand même ahurissant qu'en quittant la majorité, vous revendiquiez d'exercer des fonctions exécutives dans cette majorité qui n'est plus la vôtre. Vous avez fait un choix. Je le déplore, je le regrette, je le condamne aussi. Je sais que pour beaucoup, ce n'est pas le vôtre. Vous me l'avez dit personnellement pour beaucoup d'entre vous. Je sais que vous le déplorez tout comme moi. Mais collectivement, il faut en assumer les conséquences.

Le 15 septembre dernier, lorsque nous avons élu Charles-Ange GINESY, nous avons fait un vote dans la majorité, à bulletin secret : sur 46 votants, 39 élus ont choisi Charles-Ange GINESY et 7 se sont abstenus, 7 élus à main levée de votre groupe. Vous l'avez revendiqué. Ils n'ont pas pris part au vote, ils se sont donc exprimés. Cela signifie que 10 d'entre vous ont voté à bulletin secret différemment. Les choses sont donc assez claires. Le 15 au matin, nous n'avons fermé aucune porte. Mme MONIER, Mme GILLETTA – qui étaient vice-présidentes sortantes sous ma présidence, à qui j'avais confié des délégations et qui les ont assumées –, Mme OUAKNINE, qui n'était pas vice-présidente, qui a fait un travail d'une extraordinaire qualité, a été élue nouvelle vice-présidente. Une fois ce vote acquis, vous avez porté la constitution d'un groupe. Il aurait été plus clair de le faire le matin et d'assumer ce choix de quitter la majorité.

Dans la vie publique, comme dans la vie tout court, il faut assumer ses choix. On ne peut pas être dehors et dedans, aux Républicains et En Marche. Je le dis à M. SEGURA. Il nous avait dit dans la réunion de la majorité que sa seule fidélité allait à Bruno LE MAIRE. J'ai du respect pour Bruno LE MAIRE. Si vous le revendiquez, c'est que vous êtes en accord avec lui. Bruno LE MAIRE a adhéré à En Marche. Il a une forme de cohérence lui, que je

salué. Il a été candidat En Marche aux législatives, il a quitté notre famille politique, il en a assumé avec courage les conséquences.

Ce que je regretterai toujours, ce sont les personnes qui jouent aujourd'hui l'ambiguïté, celles qui sont dans deux camps différents. Comment les électeurs peuvent s'y retrouver ? La vie politique, ce sont des valeurs, des convictions. La démocratie c'est le débat d'idées. Nous avons des différences. Nous avons des points de convergence. Assumons-les ! Ce n'est pas une difficulté. Mais là où on arrive à la limite de l'exercice, c'est qu'on ne peut pas être dans deux camps différents. Il faudra, et sans doute malgré vous, que vous vous décidiez. Pour beaucoup d'entre vous, vous ne mesurez pas encore là où certains veulent vous entraîner. Le point d'arrivée est déjà fixé. Vous n'êtes déjà plus dans notre famille politique. Vous êtes en marche vers ailleurs, en marche vers En Marche. C'est clair. Nous le disons et c'est aujourd'hui la conséquence de la situation.

Nous avons voulu le fait majoritaire, qui repose sur la légitimité des électeurs. A un moment, il faut savoir se remettre en cause. Est-ce que les électeurs qui ont voté dans vos cantons approuvent aujourd'hui ce que vous faites ? Est-ce qu'ils avaient connaissance de ce que vous alliez faire ? Quand ils ont voté pour un programme et un leader, est-ce qu'ils mesureraient cela ? J'aimerais Mme MONIER que vous alliez devant les électeurs du canton défendre cette position. Vous le ferez, et nous le ferons sans doute dans un autre cadre, et là ce sera l'heure de vérité. Mais l'heure de vérité pourrait être aujourd'hui.

Nous ne sommes pas allés perturber d'autres assemblées – certains ont voulu le faire – par respect de l'autonomie des collectivités locales. Encore une fois, je me battrai toujours pour l'indépendance du Département, pour l'équité territoriale, et pour ma ville. Je n'ai de leçon à recevoir de personne. Je suis le seul député de droite de Nice, et je crois pouvoir mettre au défi quiconque de dire que la ville de Nice a été maltraitée sous ma présidence, quiconque qui serait de bonne foi ! Aujourd'hui il y a une équité territoriale, et toutes les communes du département ont été traitées avec justice équité. Aujourd'hui il y a aussi une volonté de respecter le choix des électeurs de ce département. Subrepticement, vous êtes en train de changer le choix qu'ont fait ces électeurs, peut-être malgré vous pour certains d'entre vous. Vous le verrez, j'en prends le pari aujourd'hui devant vous. Rendez-vous en 2020 ! Nous verrons l'étiquette que vous porterez M. SEGURA. Nous verrons l'étiquette que vous porterez les uns et les autres dans vos collectivités. Moi je sais l'étiquette que je porterai.

Aujourd'hui, je vous le dis : pas de leçon, ce n'est pas nous qui rejetons. Vous avez fait un choix, il est douloureux pour tout le monde, il est douloureux pour nous. Au moins, ayez la dignité de l'assumer et de ne pas inverser les rôles. M. AZINHEIRINHA, vous nous dites qu'une élue vice-présidente est élue à Cannes. Cannes est-elle une commune qui mérite l'opprobre ? M. CONSTANT, qui est dans votre groupe, vous nous dites qu'il y a une élue de la Gaude je crois, une élue cagnoise ? Les élus sont membres de la Métropole. Je veux signaler que 7 vice-présidents sont membres de la Métropole Nice Côte d'Azur, et que 3 vice-présidents sont élus de la ville de Nice. Je veux le dire. Nous avons voulu une clarification. Elle est opérée et elle se fait dans le respect de la volonté des électeurs.

Mme MONIER.- Je voudrais répondre, on parle de débat d'idées, nous ne sommes pas d'accord, nous avons essayé justement d'être les plus dignes possible. On nous traite de En Marche, on nous parle du national, ce n'est pas le lieu !

M. Le Président.- Ce n'est pas le lieu de ce débat d'idées. Il y a eu une réponse, un débat qui a été lancé depuis ce matin. Il est maintenant 14 heures, nous avons assez débattu de ce sujet.

Mme MONIER.- On n'a pas le droit de répondre quand on nous attaque, ce n'est pas normal. Nous sommes consensuels, polis et respectueux. Nous avons parlé du Département, on nous parle du national.

M. Le Président.- Mme MONIER, si vous voulez être respectueuse, je vous demande de cesser de parler alors que vous n'avez pas la parole. La police de la tenue de l'assemblée m'appartient. Je pense que le débat a été beaucoup trop loin, certains de nos collègues quittent l'assemblée. Le débat a été beaucoup trop long. Nous allons maintenant mettre un terme à ce débat sur ce groupe que, personnellement, je ne comprends toujours pas. Non M. SEGURA...

M. SEGURA.- Je suis mis en cause par deux fois !

M. Le Président.- Tout le monde a été mis en cause par deux fois, par trois fois... Arrêtons les débats sur ce groupe.

Mme MONIER.- Nous n'avons pas eu le même temps de parole !

M. Le Président.- Vous en avez eu beaucoup. Si je fais référence au temps de parole que vous avez à la Métropole, c'est 3 minutes par groupe. Depuis ce matin, j'ai donc plutôt été consensuel. Néanmoins, pas d'ingérence, ne parlons pas de la Métropole ici, et vice-versa. A partir de ce moment-là, les choses rentreront dans l'ordre.

Je passe maintenant aux vœux pour que nous terminions notre séance plénière et puissions passer à la commission permanente. Nous avons évoqué plusieurs vœux qui doivent être présentés par le groupe de la majorité. M. CIOTTI, pouvez-vous nous présenter ces vœux ? Commençons par celui qui concerne l'hôpital Saint-Antoine à Saint-Martin-Vésubie.

M. CIOTTI.- Cette motion a trait à un sujet majeur qui nous préoccupe, celui de l'offre médico-sanitaire en zone rurale. Nous savons aujourd'hui que la désertification médicale progresse dans beaucoup de territoires de notre pays. Malheureusement, elle n'épargne pas la zone rurale de notre département, malgré les efforts importants qui sont conduits et malgré l'action du Département. Nous voulons par cette motion alerter sur la situation de l'hôpital local de Saint-Martin-Vésubie qui vient de voir, selon les termes de l'Agence régionale de santé, fermer provisoirement ses huit lits de médecine, fragilisant cette offre de soins en zone rurale.

Par cette motion, et après que j'ai rencontré personnellement à la fois le Préfet des Alpes-Maritimes et le directeur général de l'Agence régionale de santé, nous souhaitons la

mise en œuvre de l'installation d'un groupe de travail et de réflexion sur l'offre de santé dans la vallée de la Vésubie. Nous exprimons notre opposition à la généralisation de la tarification à l'activité (T2A) qui fragilise les établissements qui ont peu d'activité, et nous voulons exprimer notre soutien au maintien de ces lits de médecine à l'hôpital de Saint-Martin-Vésubie.

Cette motion, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Passons à la motion relative au projet de loi de finances.

M. BECK.- Vous proposez que notre assemblée adopte une motion pour demander solennellement la réouverture de la bretelle de Beausoleil qui concerne naturellement tout l'Est du département, et plus particulièrement la commune de La Turbie. C'est une bretelle qui a fonctionné pendant 8 ans, de 1986 à 1994. Aucun accident n'avait été recensé. Elle avait été fermée en 1994. Il a fallu beaucoup d'efforts et de mobilisation, notamment des élus de l'Est du département, d'Eric CIOTTI qui avait pris la tête d'une grande manifestation à La Turbie au mois de juin 2015 avec les parlementaires du département, le maire de La Turbie et d'autres collègues, pour attirer l'attention des pouvoirs publics et du Préfet sur les embouteillages récurrents et quotidiens qui paralysent la vie de La Turbie pendant près d'une heure tous les matins, en raison aussi de l'encombrement du tunnel de l'A500 qui dessert Cap d'Ail et la principauté de Monaco.

Un accord avait été trouvé en 2016 pour un financement de cette opération estimée à 6,5 M€, avec une participation de 33 % de la principauté de Monaco, 19 % du Département, 3 % de la CARF, et 45 % d'ESCOTA. Sa mise en œuvre restait suspendue à la signature de l'État du plan d'investissement autoroutier. Des informations qui nous sont parvenues nous laissent craindre la remise en cause de cette signature. Il faut noter que le Président du Département à l'époque, Eric CIOTTI, le 1^{er} septembre dernier, avait saisi le Ministre en charge des transports de cette crainte. Cette lettre du 1^{er} septembre est restée sans aucune réponse.

Je vous propose donc d'adopter cette motion dans laquelle il est solennellement demandé à l'État d'honorer son engagement et de débloquer une opération cruciale pour la sécurité des Turbiasques et l'accès au bassin d'emploi que constitue Monaco, qui est le deuxième bassin d'emploi du département.

M. Le Président.- Je vous remercie. C'est en effet un problème récurrent. Nous avons tout intérêt à essayer de le débloquer. M. CESARI.

M. CESARI.- Merci M. le Président. Je souhaite juste apporter un complément d'information. Le Ministère des Transports s'appuie sur une instance, l'ARAFER, qui devait rendre un avis. L'ARAFER a rendu il y a quelque temps un avis favorable sur l'utilité de cette réouverture de la bretelle de Beausoleil, mais un avis défavorable concernant son coût de

réalisation. Je sais qu'au moment où je vous parle, on travaille pour répondre justement à cet avis défavorable afin que cette réouverture puisse se faire.

M. Le Président.- Je vous remercie pour ce complément sur cette motion qui me paraît indispensable.

Cette motion, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Je souhaiterais revenir sur la motion relative au maintien des lits de médecine à Saint-Martin-Vésubie. Seriez-vous favorable à ce que nous renouvelions notre opposition à la généralisation de la T2A dans les hôpitaux locaux ? Cela se pose à Saint-Martin-Vésubie, mais la menace concerne tous les hôpitaux locaux.

M. CIOTTI.- C'est un amendement qui me paraît plus que pertinent. Nous intervenons en urgence sur ce sujet, mais c'est bien entendu la première étape à une menace qui est beaucoup plus générale puisque tous les hôpitaux locaux et ruraux sont fragilisés par la T2A. Je pense donc qu'il est bien de pouvoir généraliser. Personnellement j'y suis favorable.

M. Le Président.- Bien. Avec l'amendement proposé par M. TUJAGUE et l'acceptation par le président du groupe qui a présenté la motion, je vous propose de revenir sur un vote consensuel de cette motion avec cet amendement.

La motion amendée, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Passons à la motion sur le projet de loi de finances pour 2018. Je ne vais pas vous faire un long propos puisque je m'en suis déjà expliqué ce matin dans mon propos introductif.

Faisant référence aux annonces du Premier Ministre du 9 octobre 2017 sur la compensation intégrale de la hausse de la CSG pour les fonctionnaires, vu l'annonce de l'instauration de contrats de confiance entre l'État et les collectivités les plus importantes prévoyant que ces dernières ne verraient pas leur dotation globale de fonctionnement baisser si elles s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement ; considérant que ce pacte prévoit la réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités de 13 milliards d'euros sur la mandature sans détailler les modalités de mise en œuvre, notamment par la prise en compte ou non des allocations individuelles de solidarité ainsi que l'année de référence ; considérant que l'État n'a toujours pas su régler les questions de compensation intégrale des allocations individuelles de solidarité ni des mineurs non accompagnés ; considérant que le projet de loi de finances pour 2018 tel qu'il a été annoncé présente plusieurs mesures inquiétantes pour le Département ; cela m'amène à vous dire que nous demandons, s'agissant du contrat de confiance, de retenir l'année 2012 comme année de référence permettant aux Départements qui se sont engagés depuis de nombreuses années dans une mesure d'économie, de ne pas être pénalisés par rapport aux Départements moins vertueux.

Avant de signer un contrat financier avec l'État, le Département des Alpes-Maritimes souhaite donc avoir des garanties concernant la prise en compte des efforts déjà réalisés les années précédentes, que ce soit en termes de charges à caractère général ou de charges de personnel, d'exclure les dépenses relatives aux allocations individuelles de solidarité du calcul de l'évolution des dépenses de fonctionnement, d'intégrer dans les contrats de confiance le financement par l'État de la compensation des allocations individuelles de solidarité.

S'agissant de la CSG, nous demandons la précision sur les modalités de compensation intégrale par l'État de la hausse de 1,7 point de la CSG à compter du 1^{er} janvier 2018, ainsi que de toutes les hausses induites par les mesures gouvernementales salariales applicables à la fonction publique territoriale.

S'agissant de la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, nous demandons de ne pas poursuivre la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle qui, lors de sa mise en œuvre, était censée être stable, et qui diminue en 2017 de 5 M€ pour les Alpes-Maritimes, le projet de loi de finances prévoyant pour 2018 une diminution globale de 240 M€ de cette dotation. Celle-ci ne doit pas être considérée cette année encore comme une variable d'ajustement pour le budget de l'État.

Voilà présenté sous forme un peu technique ce que j'ai pu vous exprimer ce matin. Ce sont des inquiétudes que nous partageons et qui ont été dites un peu sur tous les bancs.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Ce qui me gêne un peu dans cette motion, c'est que cela revient à accepter la mise en application du contrat de confiance à notre collectivité. On se borne à prévoir des dispositions qui atténueraient la portée de ce contrat de confiance. Ce qui serait logique, si nous ne voulons pas que soit mise en cause la libre administration de notre collectivité, ce serait simplement de demander à l'État de vérifier que les budgets que nous élaborons soient en équilibre réel. Le reste, c'est accepter une autocensure au niveau de la gestion de notre collectivité.

M. Le Président.- Vous avez raison sur le plan technique. On a le sentiment qu'il serait sécurisé si nous pouvions l'obtenir. C'est un peu écrit en filigrane dans notre motion. Espérons qu'ils puissent en tirer les conséquences, notre motion n'étant en définitive qu'un vœu sur lequel les parlementaires pourront s'appuyer dans le débat sur la loi de finances, et qui va remonter dans les instances. Je ne suis pas persuadé que nous en soyons à ce niveau-là de détail.

M. TUJAGUE.- Nous mettons en tout cas un peu le doigt dans l'engrenage. Nous acceptons. Je comprends qu'on prenne en même temps des précautions pour éviter que le pire nous soit imposé, mais c'est un peu timide. C'est ce que je vous disais ce matin.

M. Le Président.- Bien. Mme GOURDON

Mme GOURDON.- Nous avons eu cette motion un peu tard, mais nous allons la voter, juste peut-être avec un ajout si ça vous semble possible, sur le paragraphe qui porte sur le contrat de confiance. Il s'agirait d'ajouter, à côté des Départements moins vertueux : « ou moins favorisés ». La péréquation, si c'est bien de cela qu'il s'agit, couvre aussi l'idée qu'il y a des Départements beaucoup moins riches qui ont peut-être plus de difficulté à faire des économies. A côté de moins vertueux, d'accord parce que certains n'ont pas fait d'effort, mais d'autres sont aussi moins favorisés. Je ne sais pas si ça vous semble pertinent. Moi ça me parle.

M. Le Président.- On change un peu le sens à ce moment-là de notre motion. Je comprends votre ouverture de cœur et votre volonté de ne pas pénaliser les Départements les moins favorisés, mais nous sommes-là dans l'engagement d'un cercle vertueux pour diminuer et faire les efforts. Ceux qui n'ont pas fait ces efforts-là, même s'ils ne sont pas moins favorisés, dans tous les cas de figure, ne sont pas pénalisés. Je pense donc que nous pouvons en rester là.

Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET.- Juste une question sur ce sujet. On demande à l'État de retenir la manière dont on a fait des économies et dont les Départements ont été vertueux. Est-ce que ce calcul englobe aussi les dotations de péréquation ?

M. Le Président.- Ce qui nous manque, ce sont les détails sur le contrat de confiance. Nous ne savons pas où nous en sommes sur ce sujet.

Mme SATTONNET.- Ce sont des efforts considérables que nous avons faits.

M. Le Président.- Nous sommes d'accord. Ça en revanche, nous ne savons pas trop l'écrire à ce jour. Nonobstant ces remarques, je sou mets la motion à votre vote.

Cette motion, soumise au vote, est approuvée à la majorité (abstention de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE du groupe front de gauche).

M. Le Président.- Nous passons à la motion que nous avons préparée suite à l'intervention de Mme GOURDON sur la politique du logement, avec toute la difficulté qu'il y a actuellement dans le débat sur le projet de loi de finances avec cet article 52 qui ne manque pas de poser des problèmes et qui mettrait les bailleurs sociaux en difficulté, et nos garanties d'emprunts aux bailleurs sociaux qui pourraient mettre la collectivité en difficulté. Nous avons rédigé une motion sur l'intervention de Mme GOURDON, et sur l'intervention de M. GENTE qui est particulièrement sensibilisé sur ce sujet. Vous avez la motion sur table. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Il faudrait juste changer le titre qui ressemble trop à la motion précédente, et écrire dans le titre que cela concerne le logement social.

M. Le Président.- D'accord. Au lieu de motion de projet de loi de finances, nous pouvons écrire motion de projet concernant le logement social. D'accord. Je vais la présenter brièvement.

La réforme annoncée par le Gouvernement de la politique de logement dans le cadre du projet de loi de finances 2018 menace le secteur de la construction et ses acteurs publics comme privés. En particulier, les décisions de baisse des loyers du montant des APL sans aucun bénéfice pour les locataires font peser sur les seuls bailleurs sociaux un effort insoutenable dans la durée. Du fait de ces diminutions, les acteurs du logement risquent de voir leur capacité d'autofinancement diminuer de manière dangereuse. Les conséquences seront implacables pour les organismes et les collectivités locales partenaires. Au final, ce sont l'entretien et la réhabilitation des logements qui risquent d'être retardés et ralentis.

Ce phénomène touchera l'ensemble du parc social, et notamment les patrimoines les plus anciens. Dans notre département, déjà en pénurie de logements pour actifs, les bailleurs ne seront plus en mesure de construire suffisamment de logements neufs. Cette situation pénalisera également le secteur du bâtiment et de l'artisanat, grand pourvoyeur d'emplois dans notre département. Dans ce contexte, la collectivité départementale, fortement impliquée dans la garantie des emprunts des organismes HLM devra répondre aux demandes des bailleurs dont les surfaces financières seront dégradées. Il est donc demandé au Gouvernement de revenir sur cette réforme.

M. ROSSINI.

M. ROSSINI.- Je souhaite juste apporter une précision. Lors du dernier conseil d'administration d'Habitat 06, que j'ai l'honneur de présider, l'ensemble des membres, dont Me BECK et M. TUJAGUE, ont bien insisté sur notre décision de ne pas toucher à l'enveloppe concernant l'entretien et la sécurité des résidents, quoi qu'il en soit. C'est une sécurité que je veux apporter à cette assemblée concernant Habitat 06.

Par ailleurs, je voudrais vous proposer une modification dans le cinquième paragraphe. En disant que les bailleurs ne seront plus en mesure de construire suffisamment de logements neufs, cela laisse entendre que nous étions jusqu'à présent en mesure de le faire. Il serait un peu présomptueux de l'écrire, dans la mesure où ce n'était pas le cas. Je vous propose donc d'indiquer simplement que les bailleurs seront contraints de « diminuer le nombre de constructions de logements neufs ». Ce serait peut-être un peu plus réaliste.

Quoi qu'il en soit, j'adhère bien évidemment, et le conseil d'administration d'Habitat 06, dans sa totalité, a dénoncé ce projet de loi de finances qui vient impacter la gestion des bailleurs sociaux et contrarier les intérêts de nos locataires.

M. Le Président.- Merci. Je pense que c'est une forme rédactionnelle qui nous convient. Je rappelle ce que vient de nous proposer M. ROSSINI, qui au demeurant est aussi président d'Habitat 06 : « *Dans notre département, déjà en pénurie de logements pour actif,*

les bailleurs seront contraints de diminuer le nombre de logements neufs (...). » Sommes-nous d'accord sur cette rédaction ? Bien. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous sommes d'accord sur cette rédaction. Néanmoins, que signifie « *revenir sur cette réforme* » ? L'association des départements de France parle de moratoire. Revenir, cela signifie-t-il demander la suspension, l'arrêt, l'annulation ? Ce n'est pas très précis.

M. Le Président.- Il s'agirait de réexaminer.

M. TUJAGUE.- Il faut la revoir de fond en comble, ce n'est plus du réexamen. L'association des départements de France devrait être une référence pour vous et pour nous.

M. Le Président.- Que demandons-nous alors ? Le retrait de l'article 52 ?

M. TUJAGUE.- Oui, le retrait, ça c'est fort, c'est bien.

M. Le Président.- D'accord. Nous demandons donc le retrait de l'article 52, au lieu de demander de revenir sur cette réforme. Y a-t-il d'autres interventions ? Je sou mets donc cette motion qui fait consensus à votre approbation.

Cette motion, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Les motions et vœux étant terminés, il me reste à soumettre à votre approbation le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre qui vous a été communiqué.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Après cette longue et douloureuse séance, je lève la séance, en vous demandant de rester en séance pour notre commission permanente.

La séance est levée à 14 heures 21.